



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.49
14 novembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 49e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 8 novembre 1989, à 15 heures

Président : M. GARBA (Nigéria)
puis : M. LOHIA (Vice-Président) (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
puis : M. PAWLAK (Vice-Président) (Pologne)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [28] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud
- c) Rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports
- d) Rapports du Secrétaire général
- e) Rapport de la Commission politique spéciale

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/44/22 et Corr.2)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/44/44)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION CONTRE L'APARTHEID DANS LES SPORTS (A/44/47)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/533, A/44/555 et Corr.1, A/44/556, A/44/698)
- e) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/44/709)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Président de la Commission contre l'apartheid dans les sports, M. James Victor Gbeho, du Ghana, qui présentera le rapport de la Commission.

M. GBEHO (Ghana), Président de la Commission contre l'apartheid dans les sports (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le premier rapport de la Commission contre l'apartheid dans les sports, qui représente un jalon dans une série d'événements qui remontent jusqu'en 1977. Comme les membres s'en souviendront, l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, a adopté et proclamé la Déclaration internationale contre l'apartheid dans les sports. Un comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports a ensuite travaillé de façon constante et assidue à la Déclaration et, en 1985, a soumis le texte de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports. Celle-ci est devenue un instrument important dans la lutte contre l'apartheid; 43 Etats l'ont ratifiée ou y ont adhéré. La Commission espère que les Etats qui ont signé la Convention mais ne l'ont pas encore ratifiée le feront dès que possible et que tous les Etats qui n'y ont pas encore adhéré le feront.

On se rappellera aussi que la Convention prévoyait la création d'une commission chargée de favoriser la réalisation des objectifs de cet instrument. La Commission a tenu cette année à New York sa première session, au cours de laquelle elle a délibéré sur diverses questions liées à l'apartheid dans les sports. J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission à l'Assemblée générale.

Il importe de souligner que, conformément à son mandat, la Commission continuera de travailler étroitement avec le Comité spécial contre l'apartheid et avec le Comité international olympique et d'autres organisations sportives. Cette

M. Gbeho

coopération est essentielle pour mener à bien notre tâche. La Commission espère à l'avenir accroître sa coopération avec les organisations sportives nationales et internationales.

Au nom de la Commission, je souhaite rappeler aux Etats qui n'ont pas encore soumis leurs rapports nationaux sur l'application de la Convention qu'il importe de le faire. Des directives pour examiner le niveau d'application de la Convention figurent à l'annexe VI du rapport de la Commission, et la Commission espère qu'elles seront utiles aux Etats dans l'élaboration de leurs rapports.

Un instrument extrêmement important pour la réalisation pratique des efforts de la communauté internationale en vue d'éliminer l'apartheid dans les sports et d'aider à isoler le régime d'apartheid est le répertoire des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud, qui est publié annuellement par le Comité spécial contre l'apartheid.

Je voudrais également rappeler qu'à sa présente session, l'Assemblée a prié instamment les organisations sportives et les athlètes d'observer le boycottage des sports de l'apartheid. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour engager une fois de plus tous les sportifs et sportives dont les noms figurent actuellement dans le répertoire à mettre fin à leurs contacts sportifs avec l'Afrique du Sud et à promettre qu'ils se conformeront au boycottage des sports de l'apartheid en s'abstenant de participer à des activités sportives en Afrique du Sud tant que le système d'apartheid régnera dans ce pays.

Dans son rapport, la Commission prie instamment tous les gouvernements, les organisations sportives et les particuliers de se conformer à la politique d'isolation sportive du régime d'apartheid et de consulter le répertoire, que le Comité spécial contre l'apartheid continuera de publier. Le répertoire, je suis heureux de le faire remarquer, s'est avéré très efficace. Un nombre toujours croissant de sportifs et de sportives ont, à leur demande, été supprimés de la liste. Cette position audacieuse contre l'apartheid est, bien entendu, appréciée. Cela veut dire que de plus en plus d'athlètes, de sportifs et de sportives, acceptent les principes que les Etats parties ont incorporés dans la Convention. De fait, cela veut dire que, malgré les pressions considérables qu'ils subissent, un nombre croissant de sportifs et de sportives qui se sont engagés à boycotter les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud jusqu'à l'élimination de l'apartheid font un choix moral public contre le racisme, la discrimination raciale et l'apartheid

M. Gbeho

dans les sports. Enfin, cette attitude reflète la sensibilisation politique croissante de la communauté sportive internationale à la position de la majorité écrasante des Sud-Africains qui sont privés de leurs droits humains et politiques en raison de leur couleur.

Le rapport de la Commission est composé de six chapitres qui mettent en relief les travaux de la Commission. Il souligne l'importance de tenir des consultations avec les organisations sportives internationales et nationales, de même que leur rôle essentiel dans l'isolation de l'apartheid dans les sports. Comme je l'ai déjà dit, le rapport souligne qu'il importe que le Comité spécial continue à publier le répertoire.

Nous nous félicitons certes des mesures prises par le Comité international olympique et d'autres organisations sportives, de même que par des sportifs et sportives individuels, pour assurer l'isolation totale de l'Afrique du Sud, mais d'autres mesures doivent être prises à cette fin, notamment par les fédérations qui continuent de compter l'Afrique du Sud parmi leurs membres et de permettre des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud.

M. Gbeho

Notre tâche est une affirmation des principes olympiques qui stipulent qu'il ne saurait y avoir de discrimination dans le domaine des sports en raison de la couleur, de la race ou de l'origine ethnique. En outre, l'apartheid représente un affront à l'humanité et, par conséquent, il ne saurait y avoir de contacts sportifs qui soient moraux avec une société anormale comme celle de l'Afrique du Sud.

Nous espérons que les travaux de la Commission permettront d'accélérer l'éradication de l'apartheid dans les sports et la société en Afrique du Sud.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à la Présidente par intérim du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, Mme Nabila Al-Mulla, du Koweït, qui va présenter le rapport du Groupe.

Mme AL-MULLA (Koweït), Présidente par intérim du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud (A/44/44). Il s'agit du troisième rapport présenté à l'Assemblée depuis la création du Groupe en 1987.

Depuis lors, la communauté internationale a été témoin de grands changements. Ces changements ont envahi la scène internationale et l'Afrique australe n'est pas à l'abri de ceux-ci. En fait, la région est témoin d'une évolution historique en Namibie, et il faut espérer que cette évolution mènera à la naissance d'une nation indépendante à la suite des élections véritablement libres et justes qui sont actuellement en cours. En Afrique du Sud même, des mesures prises en vue d'apaiser la tension n'ont pas encore touché au problème fondamental de l'apartheid. Au contraire, elles visent à atténuer les difficultés économiques auxquelles l'Afrique du Sud doit faire face. Il est plus approprié que jamais de maintenir la pression sur le Gouvernement sud-africain par des moyens pacifiques et par des sanctions dignes de ce nom pour qu'il élimine l'apartheid.

L'embargo sur le pétrole fourni à l'Afrique du Sud est jugé l'une des sanctions les plus importantes dont dispose la communauté internationale pour mettre fin à l'apartheid par des moyens pacifiques. Une coopération suffisante et une coordination effective entre les Etats producteurs, transporteurs et distributeurs de pétrole pourraient priver le régime d'apartheid du seul produit de

Mme Al-Mulla

base qui lui fait défaut et pour lequel il n'existe aucun produit de remplacement. Il est réjouissant de noter qu'un nombre croissant d'Etats se rendent compte de son importance. Pour souligner cette évolution, je tiens à me référer aux dispositions annoncées vers la mi-septembre 1989 par le Gouvernement de Singapour, qui a interdit les exportations de pétrole et de produits pétroliers à destination de l'Afrique du Sud ainsi que le transport de ces produits par des navires portant pavillon de Singapour.

Le Groupe intergouvernemental tire son mandat de ces principes, c'est-à-dire de l'application pacifique mais décisive des pressions sur le régime de Pretoria pour contribuer à l'élimination de l'apartheid par un embargo sur le pétrole.

Ce principe est reflété dans l'introduction du rapport. Ce rapport comprend huit chapitres et trois annexes, qui fournissent un examen descriptif et analytique des travaux du Groupe. Ce rapport est plus complet que celui de 1988. Il reflète le perfectionnement progressif et la mise au point des procédures et des méthodes de travail du Groupe. Après l'introduction, le rapport examine en détail les auditions relatives à l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud. Les paragraphes 25 et 26 du chapitre II évoquent les conclusions et les recommandations du Groupe qui a organisé les auditions. Le chapitre III du rapport traite des dispositions législatives et autres à adopter pour appliquer l'embargo pétrolier. L'importance de cet aspect de l'embargo pétrolier a été souligné au cours des auditions. Cela est reflété dans la décision du Groupe d'entreprendre une étude des mesures législatives existantes ou des dispositions comparables, afin de faire la synthèse de ces mesures et de mettre au point une loi type qui serait soumise à l'examen des gouvernements.

Le chapitre IV relatif aux cas de violations présumées ainsi que l'annexe III concernent 57 nouveaux cas acceptés aux fins d'un examen. Ce chiffre est le même que celui de 1988, où l'on a compté aussi 57 cas.

Le rapport comprend un nouveau chapitre intitulé "Surveillance des navires ayant fait escale en Afrique du Sud". Des renseignements ont été recueillis sur les déplacements de tous les navires connus pour avoir fait escale dans un port sud-africain et pour être à même de transporter l'un ou l'autre des produits couverts par l'embargo pétrolier. L'examen de ces cas par le Groupe en est encore à l'étape préliminaire. Le Groupe est en train de tenir des réponses des Etats Membres et a l'intention de soumettre dans les six mois un rapport intérimaire à l'Assemblée générale sur ses conclusions.

Mme Al-Mulla

L'accroissement du nombre de cas tient à la capacité de recherche accrue du Groupe, ce qui lui a permis d'élever considérablement son niveau de détection. Ce niveau de détection plus élevé ainsi que la communication rapide de l'information aux autorités nationales intéressées suffiront, on l'espère, à dissuader les compagnies maritimes de se livrer au trafic de pétrole et de produits pétroliers sous embargo.

A cet égard, je tiens à souligner que le Groupe n'aurait pu mener à bien ses travaux si les gouvernements ne lui avaient pas manifesté leur confiance. La coopération continue des Etats Membres avec le Groupe intergouvernemental s'avérera indispensable à l'avenir aussi. La correspondance incorporée dans le rapport reflète l'ampleur de la coordination entre le Groupe et les Etats Membres.

Les investissements étrangers dans l'industrie pétrolière sud-africaine, le transfert de technologies ainsi que le rôle des sociétés pétrolières sont décrits au chapitre VI du rapport. Parmi les faits positifs à signaler dans ce domaine figure la décision de Mobil Oil de se retirer d'Afrique du Sud et d'y vendre ses actifs. Cependant, beaucoup reste à faire à cet égard, comme l'indique ce chapitre.

Le Groupe tient à attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les conclusions et recommandations qui figurent dans les paragraphes 52 à 64. Comme il est indiqué au paragraphe 58, le Groupe est déterminé à renforcer sans cesse ses moyens de surveillance et, à cet égard, il dépendra de la coopération que lui apportent les Etats Membres ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Le Groupe intergouvernemental n'est pas seul à adopter nombre des positions, conclusions et recommandations qui se trouvent dans ce rapport. Le Secrétaire général a simultanément soumis à l'Assemblée générale le rapport du Groupe de personnalités éminentes chargé de conduire les deuxièmes auditions publiques sur les activités des sociétés transnationales en Afrique du Sud et en Namibie (A/44/576). Ce rapport contient plusieurs observations qui sont pertinentes à la question de l'embargo pétrolier contre l'Afrique du Sud. Il souligne que l'absence de surveillance effective a réduit l'efficacité de nombreuses sanctions. C'est pourquoi il propose la création d'un mécanisme central des Nations Unies pour organiser et coordonner les activités de surveillance existantes. Cela confirme la conviction fondamentale du Groupe intergouvernemental, à savoir que la surveillance

Mme Al-Mulla

n'est pas une activité superflue ou périphérique mais qu'elle se trouve au coeur de toute stratégie efficace des sanctions.

Le Groupe intergouvernemental a reçu des communications d'un certain nombre d'Etats concernant leurs dispositions législatives relatives à l'embargo pétrolier et aux ports d'escale des navires ayant pour destination l'Afrique du Sud. Ces communications n'ont pas été examinées dans le rapport. Pour ce qui est de la première question, le Groupe intergouvernemental a l'intention de présenter un rapport sur cette question à l'Assemblée lors de sa quarante-cinquième session. Pour ce qui est de la deuxième question, le Groupe examine encore des réponses et en attend d'autres avant de parfaire ses conclusions sur ces cas.

Mme Al-Mulla

Le Groupe intergouvernemental a reçu de la Mission permanente de la République islamique d'Iran une communication en date du 10 octobre 1989, relative aux navires Rafio, Actor, Chase Venture, Licorne Océane, Mirafiori, Moscliff, World Symphony, World Victory, World Summit, World Progress, World Champion et World Bermuda. Cette documentation fera bientôt l'objet d'une étude dont les conclusions seront communiquées à la mission iranienne et incorporées au rapport du Groupe intergouvernemental à l'Assemblée à sa quarante-cinquième session. Je recommande à l'Assemblée de prendre note du présent rapport.

Au nom du groupe intergouvernemental, je tiens à exprimer la reconnaissance de toutes les délégations membres du Groupe à M. Mongella de la Tanzanie, Président du Comité de rédaction, qui a élaboré avec patience et dévouement le présent rapport. J'exprime également ma reconnaissance à Dame Ann Hercus, Ambassadeur de Nouvelle-Zélande, dont les suggestions constructives et précieuses ont permis au Groupe d'achever la rédaction de ce rapport. Sans l'aide précieuse du personnel du Centre contre l'apartheid, notamment de M. Sotirios Mousouris, Sous-Secrétaire général et Directeur du Centre, il n'aurait pas été possible de s'acquitter avec succès de cette lourde tâche.

Je terminerai ma déclaration sur une note de regret. Je déplore vivement que le Groupe ne compte plus deux personnes éminentes : le Président et le Rapporteur, dont l'aide et les conseils nous ont été très utiles dans le passé. Je veux parler des anciens représentants permanents de la Norvège et de la Tanzanie. Nous leur adressons tous nos vœux.

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à exprimer ma profonde satisfaction de vous voir présider le présent débat sur cette question. Nul n'ignore votre combat courageux contre l'apartheid en Afrique du Sud et votre volonté d'y mettre fin. En tant que président du Comité spécial contre l'apartheid, vous avez fait progresser la cause de la justice en Afrique du Sud.

Ma délégation déplore l'amélioration très relative de la situation en Afrique du Sud. Les espoirs qu'avait suscités en nous l'arrivée au pouvoir d'un nouveau dirigeant ont été déçus, car le système institutionnalisé de répression inhumaine de la population noire perdure. Les déclarations du nouveau dirigeant ne sont que des palliatifs, qui ne sont pas la garantie que des changements significatifs interviendront. Selon les paroles même du Président de l'Assemblée,

"en Afrique du Sud on parle beaucoup, mais les seules manifestations de changement ont été les apparences et non la politique d'apartheid."

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

Cela est rien de moins qu'évident. En effet, le système de l'apartheid que les Nations Unies ont vigoureusement condamné en tant que crime contre la race humaine civilisée est toujours en place. En dépit de la pression internationale, de l'isolement sur les plans économique et politique, rien n'indique vraiment que la politique abjecte d'apartheid et la discrimination raciale pratiquée par le régime sud-africain disparaîtront.

Il ne fait aucun doute que l'apartheid est à l'origine même des tensions et des conflits dont l'Afrique du Sud est le théâtre. Ce système prive la population noire de ce pays de ses droits politiques, économiques et sociaux. Les crimes contre l'humanité sont perpétrés sous diverses formes. Malgré les appels et les protestations réitérés des membres de l'Assemblée, le régime raciste de Pretoria continue de faire subir à la majorité noire les violations et les abus les plus flagrants des droits de l'homme, y compris la torture et le déplacement forcé de familles et de communautés tout entières de leurs foyers pour vivre dans des bantoustans dans des conditions particulièrement difficiles de privation et de désespoir. On indique que, depuis l'entrée en vigueur de la politique de bantoustanisation, des millions de Noirs ont été déplacés par la force, ce qui a déchiré le tissu social des communautés noires dans le cadre d'une ségrégation raciale et territoriale connue sous le nom de "grand apartheid".

Lors des toutes dernières élections, la majorité des Sud-Africains s'est vue une fois encore écartée du processus politique de son pays. Cette élection a été le symbole même de la discrimination. Trente-six millions de Noirs se sont vu refuser le droit de vote par moins de 5 millions de Blancs. Avant l'élection, le Président de Klerk déclarait qu'il comprenait que tous les Noirs souhaitent être représentés dans le Gouvernement et promettait de les accueillir "au plus haut niveau". En même temps, le régime de Pretoria a continué d'imposer un système fondé sur un ensemble de groupes définis par la race. Ces mesures vont tout à fait à l'encontre des tentatives faites pour éliminer l'apartheid. Elles ne peuvent qu'engendrer la suspicion et le rejet au sein de la majorité noire et conduire à plus d'affrontements avec le régime raciste et donc à des représailles violentes de la part des autorités sud-africaines. Au nom de l'humanité, ma délégation tient à réaffirmer son appui à la majorité et demande à l'Afrique du Sud de mettre fin à sa politique raciste et de permettre à la population noire sud-africaine de jouir de ses droits fondamentaux à des chances égales et à une participation, sur un pied d'égalité, au processus politique.

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

Un autre exemple de mesures décidées dans un souci politique nous est fourni par l'état d'urgence, délibérément étendu et destiné à briser la résistance des opposants à l'apartheid afin de permettre, entre autres, la détention illégale, notamment de femmes et d'enfants. Les interdictions et les restrictions qui frappent les dirigeants anti-apartheid, les organisations et les mouvements de libération sont toujours en vigueur. Certes, la remise en liberté récente de quelques dirigeants anti-apartheid - et notamment celle de M. Walter Sisulu - a fait naître un climat positif et constitue un progrès dont nous nous félicitons, mais elle est trop limitée et par trop insuffisante.

Les atrocités commises par le régime raciste de Pretoria ne se limitent pas à ses propres frontières. Pour défendre l'odieux système de l'apartheid, l'Afrique du Sud a également, au fil des ans, perpétré des actes d'agression et de déstabilisation contre les Etats de première ligne et autres Etats de la région de l'Afrique. Alors que la mise en oeuvre du plan d'indépendance de la Namibie touche à sa fin, on craint de plus en plus que l'Afrique du Sud ne perturbe le processus de transition véritablement libre et juste arrêté par les Nations Unies. Devant les manoeuvres répétées de l'Afrique du Sud pour se dérober à la stricte application des dispositions de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, nous prions instamment que des mesures fermes soient prises pour veiller à la stricte application de cette résolution. Etant donné la situation à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud, la communauté internationale doit prendre des mesures concertées pour mettre fin au système odieux d'apartheid.

A ce stade, ma délégation souhaite rappeler ce qu'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de mon pays devant l'Assemblée, à savoir que nous tenons à réaffirmer notre appui à l'imposition de sanctions complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud de manière à accroître la pression exercée sur le régime et à l'amener à mettre fin à sa politique répressive d'apartheid. Puisque le monde entier condamne l'apartheid parce que ce système est répugnant, nous ne devrions pas hésiter à adopter des sanctions complètes et obligatoires qui isoleraient un peu plus l'économie de Pretoria, rendant ainsi la pression exercée sur l'Afrique du Sud plus difficile à supporter.

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

L'Afrique du Sud doit bien comprendre que la persistance de l'apartheid se fait au prix de son isolement économique sur le plan international et d'un embargo sur les investissements. Malgré ce que prétendent certains, c'est grâce à la pression exercée sur les plans international et national que le régime sud-africain a été contraint de prendre des mesures qui, apparemment, sont conformes aux réformes tant méprisées par ses nouveaux dirigeants.

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

Les événements récents qui ont pris la forme de dialogues engagés avec d'autres dirigeants africains par le nouveau régime de Pretoria visent, espère-t-on, à éliminer l'apartheid, et non pas à améliorer la position ternie de l'Afrique du Sud sur la scène internationale. Mais, maintes et maintes fois, on nous a avertis que cela pourrait n'être, comme d'habitude, que de simples paroles et un habile stratagème de la part de l'Afrique du Sud pour préserver sa mainmise. Si le nouveau régime souhaite vraiment faire croire qu'il entend procéder à des changements politiques, certaines conditions fondamentales sur lesquelles insiste la communauté internationale doivent être remplies. Mais nous ne devons pas nous laisser bernier par de simples paroles annonciatrices de réformes, car l'apartheid ne peut être réformé; il doit être éliminé.

Le principe auquel nous sommes attachés eu égard à l'apartheid et notre engagement moral nous obligent à prendre une position ferme aujourd'hui et à déclarer que nous condamnons résolument et inmanquablement l'apartheid sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Dans cet ordre d'idées, Brunéi Darussalem se félicite de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui doit avoir lieu au mois de décembre prochain. Ce sera une autre occasion où mon pays sera solidaire des autres Membres de notre organisation pour demander le démantèlement complet du système d'apartheid.

M. OUEDRAOGO (Burkina Faso) : La politique de discrimination raciale en Afrique du Sud demeure une source de grave préoccupation pour la communauté internationale.

Le régime d'apartheid en Afrique du Sud constitue une violation flagrante des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. En dépit des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité pour condamner ce régime raciste, l'Afrique du Sud s'est entêtée à ignorer la réprobation universelle et s'est, jusqu'ici, refusée à apporter un changement radical à ses pratiques funestes.

Au cours des dernières années, la communauté internationale a assisté à une scandaleuse aggravation des souffrances infligées à la population noire d'Afrique du Sud par le régime raciste en raison du maintien de l'état d'urgence, des détentions, des violences policières, de la torture et d'assassinats. La presse, elle, est privée de la liberté d'expression. La majorité de la population est privée du droit de vote.

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

Le régime de Pretoria déstabilise l'Afrique australe. Il attaque les Etats voisins. Il assassine les membres de l'African National Congress (ANC). Il appuie des groupes tels que l'UNITA et le RENAMO, pour ne pas parler de son occupation illégale de la Namibie.

Depuis l'accession de M. Frederik de Klerk au pouvoir, le régime sud-africain a changé de discours. Mais observons la situation. Le sort de la majorité noire n'a pas connu d'évolution positive. Celle-ci continue d'être privée des droits les plus élémentaires. L'apartheid perdure en Afrique du Sud agrémentée, si l'on ose dire, par les réformes purement superficielles de la Constitution et par les pseudo-élections du 6 septembre dernier. Le véritable problème est l'institutionnalisation du système d'apartheid, qui nie à la majorité noire le droit de participer pleinement à la gestion politique et démocratique de son pays.

La lutte de libération, les pressions internationales contre l'apartheid, les efforts d'ensemble consentis pour régler les conflits régionaux ont ouvert des possibilités de progression vers le règlement des problèmes auxquels est confronté le peuple sud-africain.

Nous continuons de croire que les mesures pacifiques efficaces propres à venir à bout de l'apartheid résident dans un effort international concerté visant à isoler l'Afrique du Sud politiquement et économiquement.

Les sanctions sont de nature à amener l'Afrique du Sud raciste à mettre un terme à sa politique de répression interne et de déstabilisation des Etats voisins, à lever les mesures d'interdiction qui frappent les mouvements anti-apartheid, à abroger les lois discriminatoires et à libérer immédiatement et sans conditions tous les prisonniers politiques, dont Nelson Mandela.

Les effets économiques de ces sanctions seraient fortement accrus si certains Etats, qui entretiennent des relations commerciales avec l'Afrique du Sud, s'accordaient sur un programme de sanctions énergiques et concertées.

Les quelques sanctions qui ont été imposées à l'Afrique du Sud ont eu quelques effets sur l'économie du pays en accentuant son déficit budgétaire. Les syndicats COSATU et NACTU ont mobilisé leurs membres et sympathisants dans une grève en juin 1988, qui a paralysé la production et la croissance économique de ce pays. Dans ce contexte, le régime raciste ne pourra que reconsidérer les rapports du patronat avec les syndicats et chercher à composer avec ces derniers.

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

L'Afrique du Sud possède une capacité nucléaire, et cela est grave. Et parce que cela est grave, la collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire doit cesser. La connivence de certains pays dans la militarisation croissante du régime sud-africain raciste viole l'embargo sur les armements imposé contre ce régime, ainsi que le paragraphe 12 de la Déclaration du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui met en garde contre le danger que représente la possession d'armements nucléaires par les régimes racistes. Cette collaboration constitue une menace à la mise en oeuvre de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique.

Dans le même contexte, la coopération croissante entre le régime raciste de l'Afrique du Sud et Israël doit être dénoncée. Il existe, en effet, une similitude des mesures de répression adoptées par ces deux régimes à l'encontre des peuples d'Afrique du Sud, de Namibie, de Palestine, du Sud-Liban et des territoires occupés par Israël.

Le système d'apartheid, fondé sur l'inégalité, l'exploitation et la négation des droits de l'homme, est un crime contre l'humanité. Il doit être purement et simplement démantelé. Nous avons un devoir de solidarité effective vis-à-vis du peuple sud-africain et, au-delà, vis-à-vis des peuples d'Afrique australe.

Dans ce contexte, nous voulons rendre un hommage particulier au Comité spécial contre l'apartheid, qui joue un rôle crucial dans la sensibilisation de l'opinion publique internationale quant au sort du peuple opprimé d'Afrique du Sud, et dans le cadre d'une alliance mondiale contre l'apartheid.

De même, le Burkina Faso soutient pleinement les conclusions issues de la réunion ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est tenue à Harare le 21 août 1989, et qui a adopté une déclaration sur le processus de paix en Afrique australe.

Le boycottage sportif et culturel de l'Afrique du Sud fait partie intégrante de l'action concertée menée par la communauté internationale pour mettre fin à l'apartheid. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur, le 3 avril 1988, de la Convention internationale contre l'apartheid dans les sports. Nous sommes convaincus que cette convention pourra jouer un rôle décisif dans l'isolement total du régime d'apartheid dans le domaine des sports. Le Burkina Faso, qui est membre de la Commission contre l'apartheid dans les sports, se félicite particulièrement des conclusions de la première session de la Commission, tenue au Siège de

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

l'Organisation des Nations Unies en octobre dernier, qui a souligné, entre autres, que des progrès ont été réalisés dans le boycottage international de l'apartheid dans les sports.

Ceci dit, la situation actuelle en Afrique du Sud ne peut qu'inciter au maintien et au renforcement des pressions politiques, économiques et financières contre le régime d'apartheid.

L'éradication immédiate de l'apartheid est le préalable à l'instauration d'une société non raciale, fondée sur l'autodétermination et le principe du gouvernement par la majorité grâce au plein et libre exercice du droit de vote par tous les adultes dans une Afrique du Sud unie.

M. Ouedraogo (Burkina Faso)

Le régime de Pretoria doit entrer en négociation avec les représentants légitimes du peuple sud-africain, en vue du démantèlement de l'apartheid et en vue de parvenir à un accord quant aux mesures nécessaires pour transformer le pays en une véritable démocratie.

C'est sur cette voie que nous apprécierons les actions qu'engageront les nouveaux dirigeants du régime raciste. Les réformes ne seront crédibles que si elles condamnent et sapent les fondements du régime d'apartheid.

Le régime raciste d'Afrique du Sud doit se rendre à l'évidence et doit se rendre compte que la répression, si féroce soit-elle, ne parviendra jamais à étouffer les aspirations à la liberté, ni vaincre la volonté de libération d'un peuple. En effet, la révolte populaire qui gagne en ampleur en Afrique du Sud, en dépit de la répression violente, en est un témoignage éloquent.

Le Burkina Faso est convaincu que la communauté internationale doit demeurer vigilante face aux manoeuvres du régime raciste de Pretoria, et qu'elle saisira l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la politique d'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, prévue en décembre prochain, pour exprimer de nouveau toute sa solidarité au vaillant peuple d'Afrique du Sud, et pour persévérer dans la recherche des moyens susceptibles de créer les conditions qui facilitent et accélèrent l'élimination de l'apartheid, en vue d'une société juste, démocratique et multiraciale en Afrique du Sud.

M. HOQOO (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Il y a lieu de s'inquiéter profondément que, 30 ans après la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la majorité noire de l'Afrique du Sud se voit toujours dénier le droit incontestable à l'autodétermination. En outre, le régime de Pretoria, au mépris de la volonté de la communauté internationale reflétée dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, poursuit ses actes de terreur contre le peuple sud-africain et intensifie ses actes d'agression et de déstabilisation ouverts et clandestins contre les Etats de première ligne et d'autres Etats africains indépendants.

Il est désormais tout à fait clair que la cause profonde de tous les conflits en Afrique australe réside dans la poursuite de la politique d'apartheid par le Gouvernement sud-africain. C'est pourquoi, à notre avis, il ne peut y avoir ni paix, ni sécurité, ni stabilité dans la région tant que le système d'apartheid ne sera pas complètement démantelé.

M. Hoqoq (Afghanistan)

Nous sommes fermement convaincus que l'application de la résolution 43/50 de l'Assemblée générale pourrait assurément ouvrir la voie à des consultations libres entre tous les segments de la population d'Afrique du Sud en vue d'une solution juste et durable au conflit et donc à l'édification d'une société démocratique unie, non fragmentée et non raciale fondée sur l'autodétermination et le gouvernement par la majorité. A cette fin, il est grand temps que la communauté internationale, en recourant à des mesures toujours plus concertées, y compris l'imposition de sanctions globales et obligatoires, contraigne le régime raciste d'Afrique du Sud à renoncer à la politique d'apartheid.

Nous considérons que les formules et plates-formes de négociation récemment proposées par les mouvements de libération sud-africains et entérinées par le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine pour l'Afrique australe et par la neuvième Conférence au sommet des pays non alignés représentent des initiatives importantes en vue de la solution pacifique de la situation en Afrique du Sud. Il est temps que l'Afrique du Sud réagisse positivement à ces initiatives.

Les prétendues réformes annoncées par M. de Klerk ont pour seul objet de détourner l'attention de l'opinion publique internationale de l'objectif primordial qu'est le démantèlement de tous les vestiges du système d'apartheid. Le fait que le régime n'a pris aucune initiative pratique, positive et constructive, en témoigne.

Nous condamnons vigoureusement les actes de génocide du régime raciste de Pretoria perpétrés contre la majorité noire dans ce pays ainsi que ses actes de terrorisme d'Etat et d'agression contre les Etats de première ligne et d'autres Etats voisins, et nous félicitons les Etats de première ligne pour l'appui qu'ils ne cessent d'apporter à la lutte visant l'élimination de l'apartheid et la libération de l'Afrique du Sud. En outre, nous demandons instamment au régime de relâcher immédiatement et inconditionnellement Nelson Mandela et tous les autres prisonniers et détenus politiques, avec lesquels il doit négocier pour parvenir à un règlement d'ensemble du problème.*

En conclusion, ma délégation voudrait une fois de plus réitérer son appui ferme et multiforme et sa solidarité au peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte héroïque. Nous espérons bien voir, très prochainement, une Afrique du Sud dans laquelle toute la population du pays, sans distinction de race, de couleur ou de

* M. Lohia (Papouasie-Nouvelle-Guinée), Vice-Président, assume la présidence.

M. Hogooq (Afghanistan)

croissance, jouira pleinement de droits égaux, politiques et autres, et contribuera, en toute liberté, à déterminer le destin de son pays.

M. SUTRESNA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais d'emblée exprimer la reconnaissance de ma délégation pour le rapport très détaillé dont l'Assemblée a été saisie hier par le Président par intérim du Comité spécial contre l'apartheid, M. Jai Pratap Rana. Son analyse très poussée et ses sages conseils touchant la situation critique en Afrique du Sud donnent le ton et offrent le cadre qui convient à nos délibérations sur une question d'une extrême importance pour la communauté internationale.

Je souhaite également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Rapporteur du Comité spécial, M. Virenda Gupta, de l'Inde, pour la façon lucide dont il a présenté le rapport du Comité spécial. Qu'il me soit permis également de féliciter M. Sotirios Mousouris, Sous-Secrétaire général et Directeur du Centre contre l'apartheid, de même que son personnel, et les remercier des efforts dévoués qu'ils ont déployés, pendant cette période cruciale, pour mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur de la lutte contre l'apartheid.

Il faut faire remarquer à l'honneur du Comité spécial contre l'apartheid qu'il a, au fil des ans, rendu des services inestimables en obtenant que des pressions d'ordre moral et politique soient exercées sur le régime d'apartheid de tous les coins du monde. C'est d'ailleurs, dans une très grande mesure, grâce à ces efforts soutenus que les maux de l'apartheid ont été connus et sont universellement condamnés.

En sa qualité de membre actif du Comité spécial contre l'apartheid et du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud depuis leur création, l'Indonésie a cherché à contribuer à l'intensification de la campagne internationale visant à éliminer le fléau de l'apartheid. Nous sommes très conscients des difficultés et des déceptions que cela implique. Mais nous savons aussi parfaitement que, tant que l'apartheid ne sera pas une fois pour toutes une simple référence historique, cette doctrine pernicieuse de haine raciale virulente continuera d'assombrir notre vision d'un monde juste et harmonieux et de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

M. Sutresna (Indonésie)

Ma délégation estime par conséquent qu'il importe de répéter que le système de l'apartheid en Afrique du Sud est néfaste, non seulement pour le bien-être du peuple d'Afrique du Sud, pour les espoirs et les aspirations de la région de l'Afrique australe et pour tout le continent africain, mais également pour les valeurs les plus fondamentales et les intérêts partagés de toute l'humanité. Nous croyons qu'il ne saurait y avoir de compromis dans la lutte contre ce mal. Et nous restons convaincus de la défaite imminente de l'apartheid et de l'apparition d'une nouvelle ère de justice et de liberté pour la majorité noire sud-africaine, qui souffre depuis si longtemps, et de paix et de prospérité pour tous les peuples d'Afrique australe.

Notre conviction émane d'un engagement profond du peuple indonésien, qui est consacré dans notre Constitution et qui nous enjoint d'oeuvrer en faveur de l'élimination du colonialisme et de l'injustice partout dans le monde. Pour réaliser ces nobles objectifs, l'Indonésie a toujours affirmé que l'un des principaux moyens par lesquels la communauté internationale devrait faire valoir sa volonté collective et l'imposer au régime de Pretoria pour qu'il réponde positivement à la demande universelle de démantèlement de l'apartheid est l'application de sanctions globales et obligatoires. Nous avons toujours pensé que le Conseil de sécurité se doit d'exercer son autorité dans le cadre du Chapitre VII de la Charte, en adoptant des mesures énergiques pour éliminer ce qui a été condamné à juste titre par cette organisation comme un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Ceux qui, aujourd'hui, se sont opposés aux sanctions ont présenté certaines initiatives prises récemment par le régime de Pretoria comme des raisons de faire preuve de patience et de retenue, et ont demandé que l'on donne à l'Afrique du Sud le temps d'instituer et de consolider d'autres réformes. A cet égard, nous reconnaissons que la décision de libérer M. Walter Sisulu et sept autres prisonniers politiques importants des geôles sud-africaines est positive, même si elle a été imposée au régime.

Le rapport du Comité spécial montre clairement qu'il n'y a pas eu de progrès dans le démantèlement des piliers essentiels du régime de l'apartheid. En fait, l'état d'urgence draconien continue d'être imposé brutalement et a même été renforcé au cours de cette dernière année; les mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud restent proscrits; Nelson Mandela et de nombreux autres activistes anti-apartheid continuent d'être détenus sans jugement; des combattants

M. Sutresna (Indonésie)

sud-africains noirs de la liberté sont toujours sous le coup de l'exécution d'une sentence de mort, ce qui a incité tout récemment l'Assemblée générale à adopter d'urgence, au début de la présente session, la résolution A/44/1, qui demande la commutation de la peine de mort prononcée contre Mangena Boesman et d'autres prisonniers politiques.

De même, les lois et décrets fondamentaux sur l'apartheid sont toujours en vigueur, y compris le Population Act, le Group Act, les bantoustans et tous les autres règlements destinés à séparer et à réprimer la majorité noire. Il y a deux mois à peine, le régime de Pretoria a tenu des élections qui excluaient la majorité écrasante des Sud-Africains. En outre, dans ce qui est devenu sa réaction coutumière, Pretoria a une fois de plus eu recours à la répression brutale des activistes anti-apartheid, qui avaient organisé une manifestation massive pour rejeter ces élections.

Ces transgressions profondément choquantes et apparemment sans fin des normes les plus élémentaires du comportement civilisé ont été signalées dans le rapport du Comité spécial et dans d'autres documents pertinents de l'Organisation et il n'est donc pas nécessaire de s'y attarder. Néanmoins, je me suis arrêté plus longuement sur la persistance de certaines des politiques et pratiques les plus odieuses perpétrées contre la majorité noire par le régime de Pretoria pour souligner que ma délégation est convaincue que le moment n'est pas venu de relâcher notre vigilance. Au contraire, la réponse de l'Organisation doit être inflexible. Les changements et les concessions qui ne tiennent pas compte des droits fondamentaux de la majorité écrasante de la population sud-africaine ne peuvent être considérés comme des raisons suffisantes pour relâcher les sanctions ou les abroger.

Il ne faut pas oublier que trop souvent par le passé les mesures partielles et les stratagèmes superficiels, les acrobaties sémantiques et les promesses de réformes de Pretoria n'ont pas mené à des changements significatifs. En réalité, l'évolution apparemment positive des derniers mois peut être attribuée essentiellement aux pressions imposées par la résistance héroïque à l'intérieur de l'Afrique du Sud et à un renforcement de la campagne menée pour isoler le régime de Pretoria en rompant tous liens politiques, diplomatiques, militaires, économiques et culturels avec lui.

A cet égard, l'Indonésie appuie totalement la Déclaration sur la question de l'Afrique du Sud adoptée par le Comité ad hoc sur l'Afrique australe de

M. Sutresna (Indonésie)

l'Organisation de l'unité africaine lors de sa réunion à Harare en août 1989. L'Indonésie réaffirme également son attachement aux décisions pertinentes prises au neuvième Sommet des pays non alignés, tenu à Belgrade en septembre dernier. Nous nous félicitons aussi de la Déclaration de Kuala Lumpur adoptée par les pays du Commonwealth au sujet de l'Afrique australe lors de la réunion qu'ils ont tenue le mois dernier.

Ces documents de grande portée signalent à juste titre que l'objectif des sanctions n'est pas de punir. Elles représentent au contraire le moyen le plus efficace d'exercer une certaine pression pour obtenir un changement politique fondamental en Afrique du Sud. En outre, si ces changements doivent se produire par un processus pacifique de négociations, il est essentiel que l'on mette fin immédiatement à l'état d'urgence et que l'on abroge toutes les lois qui limitent l'activité politique; que l'on relâche inconditionnellement Nelson Mandela et tous les autres prisonniers et détenus politiques; qu'on lève toutes les interdictions et restrictions à l'encontre de tous les groupes et organisations anti-apartheid; et que l'on permette à tous les combattants de la liberté et à tous les exilés de revenir en Afrique du Sud. Ce n'est qu'alors que seront créées les conditions qui permettront d'entamer des négociations positives en toute bonne foi entre le régime de Pretoria et les représentants authentiques de la population majoritaire de l'Afrique du Sud. En fait, c'est le seul moyen viable de parvenir au démantèlement pacifique de l'apartheid et de mettre à sa place une société non raciale et démocratique fondée sur le suffrage universel.

Il convient de souligner que la réalisation de cet objectif essentiel exige que l'on évite les dangers inhérents aux sanctions ambiguës, alors que celles-ci restent l'instrument le plus efficace dont dispose la communauté internationale. C'est pourquoi nous demandons une fois de plus aux principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud de reconnaître le rôle indispensable et positif que des sanctions même limitées ont déjà joué pour influencer la politique du régime de Pretoria et sur la nécessité de les élargir et de les renforcer encore. Dans ce contexte, nous leur demandons instamment de présenter des propositions pratiques et de faire preuve de la volonté politique nécessaire lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid.

Nous demandons aussi aux principaux pays industrialisés de fournir une assistance économique appropriée aux Etats de première ligne et autres, qui

M. Sutresna (Indonésie)

supportent le plus gros des conséquences destructrices de l'apartheid dans leur région. En même temps, les mouvements de libération nationaux authentiques d'Afrique du Sud, qui ont toujours été à l'avant-garde de la lutte contre l'apartheid, méritent tout l'appui possible de la communauté internationale. Il est indispensable de leur fournir les moyens nécessaires pour mener leurs activités politiques dans le pays tout entier, sans restrictions ni obstacles d'aucune sorte. De même les victimes et les adversaires de l'apartheid ont besoin d'une assistance humanitaire généreuse. Et il faudrait prêter une attention particulière aux divers programmes de formation et autres qui permettraient à tous les Sud-Africains noirs de participer effectivement au processus de changement et de contribuer aux besoins d'une Afrique du Sud post-apartheid.

Nous voudrions croire - en fait nous espérons - que les signes encourageants de possibilités de changements que l'on note dans l'attitude du régime de Pretoria sont l'indice d'un début de progrès réels vers l'amorce d'un véritable processus de démantèlement de l'apartheid. Mais ceci ne pourra être garanti que si nous restons tous inflexibles à l'égard des sanctions. Tant qu'il ne sera pas évident que des mesures irréversibles ont été prises en Afrique du Sud pour assurer la liberté et la justice, l'égalité et l'émancipation pour tous ses citoyens, la vigilance devra rester le mot d'ordre.

M. KAYUMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Ce qui caractérise l'époque actuelle, c'est une transformation qualitative profonde, le passage de la confrontation à l'édification d'un monde où la violence, l'inégalité et l'oppression sont absentes et où les valeurs humaines sont respectées inconditionnellement. Dans la philosophie politique nouvelle qui s'établit de plus en plus solidement dans le monde, la notion du libre choix économique et politique a acquis une place essentielle et est appelée à devenir une norme universelle de la vie internationale, ce qui suppose, en retour, que les gouvernements tiennent dûment compte des réalités de notre monde interdépendant, tant dans l'arène internationale qu'à l'intérieur de leurs frontières à l'égard de leurs propres citoyens et dans le respect de leur dignité humaine.

L'indignation morale devant toute violence est devenue un trait caractéristique de la civilisation et est perçue comme une urgente nécessité.

Il est manifeste que l'apartheid représente la forme la plus répugnante du racisme élevé au rang de politique d'Etat. Il revient à nier et à abolir la dignité de la personne humaine. Nous condamnons inconditionnellement l'apartheid en tant que violation grossière des buts et des principes de la Charte, des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des normes universellement reconnues des droits de l'homme; il est la raison fondamentale des violences et des tensions qui règnent en Afrique australe.

Nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple de l'Afrique du Sud dans sa juste lutte pour acquérir ses droits et pour l'établissement d'un régime démocratique dans le pays.

Ainsi qu'il est souligné dans les documents finals de la neuvième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade en septembre dernier,

"l'apartheid constitue une menace non seulement à la paix, à la sécurité et à la prospérité économique de la région, mais aussi à la paix et à la sécurité internationales." (A/44/551, p. 50, par. 2)

Dans la recherche des moyens d'éliminer le plus rapidement possible l'apartheid et de régler de manière pacifique les problèmes de l'Afrique australe, la réunion du Comité ad hoc de l'OUA qui s'est tenue à Harare en août dernier représente un jalon d'importance. Le programme de l'African National Congress

M. Kayumov (URSS)

(ANC) entériné à cette occasion, pourrait constituer une base valable pour un dialogue visant à un règlement pacifique de la situation en Afrique du Sud.

Les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, lors de la réunion de Kuala Lumpur en octobre dernier, se sont également prononcés en faveur de l'intensification des efforts visant à éliminer le système de l'apartheid.

Dans cet ordre d'idées, il est difficile de ne pas mentionner la tendance qui s'est manifestée récemment à rechercher des solutions politiques aux problèmes les plus difficiles en adoptant une attitude réaliste tenant compte des différents intérêts. La reconnaissance de cet impératif répondrait sans aucun doute aux aspirations des Etats et des peuples de l'Afrique australe, servirait leurs intérêts à long terme et contribuerait au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Comme chacun sait, ces derniers temps, Pretoria a fait toutes sortes de déclarations quant à son intention d'éliminer progressivement l'apartheid et d'ouvrir un chapitre nouveau en Afrique australe. Cependant, il convient de remarquer que des déclarations dans ce sens ont déjà été faites par le passé. Néanmoins, aucune solution n'a été apportée au problème de l'apartheid. L'analyse des réalités montre que les autorités de Pretoria n'ont pas encore apporté de transformations radicales et n'ont pas pris de mesures décisives qui témoignent de leur volonté d'en finir une fois pour toutes avec l'apartheid et de créer un Etat sud-africain uni, démocratique et non racial.

L'Union soviétique s'est félicitée et a exprimé son appui à la récente décision du Gouvernement sud-africain de libérer l'ancien secrétaire général de l'ANC, M. Sisulu, et d'autres membres de cette organisation, ainsi que le Président du Front démocratique uni, M. Mpetha, car on ne saurait que se réjouir lorsque des prisonniers politiques sont libérés. Cependant, on ne saurait oublier que des centaines de détenus politiques languissent encore dans les geôles sud-africaines, parmi lesquels le vaillant combattant contre l'apartheid, Nelson Mandela, l'un des dirigeants de l'ANC. L'Union soviétique associe sa voix aux revendications de la communauté internationale demandant la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et des autres détenus politiques.

En Afrique du Sud, les activités politiques des organisations démocratiques et des syndicats noirs sont toujours interdites; la répression continue; l'état

M. Kayumov (URSS)

d'urgence n'a pas été levé et d'autres revendications légitimes présentées par l'ANC et d'autres forces progressistes dans le pays n'ont toujours pas été satisfaites. On en trouve la confirmation dans les documents contenus dans le rapport (A/44/22) que le Comité spécial contre l'apartheid a soumis à la présente session de l'Assemblée générale.

Nous estimons que le Gouvernement sud-africain, s'il souhaite gagner la confiance, notamment de la communauté internationale, devrait prendre toute une série de mesures pratiques visant à instaurer un climat favorable au dialogue avec les dirigeants de l'ANC et d'autres organisations démocratiques, et devrait s'engager fermement dans la voie de l'élimination de l'apartheid. Il est manifeste également qu'aussi longtemps que le système injuste de l'apartheid se maintiendra en Afrique du Sud, les peuples d'Afrique ne se sentiront pas en sécurité.

L'Union soviétique pense que la première responsabilité des Nations Unies consiste à appuyer les efforts visant à l'élimination rapide du système de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous voyons dans les résolutions adoptées au long des années par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur la question de l'apartheid des éléments de poids pour exercer des pressions politiques sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud et pour apporter un soutien moral important pour les mouvements de libération nationale des peuples de l'Afrique du Sud.

M. Kayumov (URSS)

L'Union des Républiques socialistes soviétiques a voté pour la résolution 43/50 de l'Assemblée générale sur la question des politiques d'apartheid du Gouvernement d'Afrique du Sud et pour toutes les autres décisions prises par les Nations Unies sur cette question, et elle se conforme scrupuleusement à leurs dispositions. L'Union soviétique n'a, avec l'Afrique du Sud, ni relations diplomatiques, ni relations militaires, économiques, sportives ou autres.

Nous pensons que l'élément important de la résolution est la demande faite aux Etats Membres des Nations Unies d'imposer des mesures concertées contre l'Afrique du Sud, y compris un embargo sur les importations et les exportations d'armements et un embargo sur les livraisons de pétrole à destination de l'Afrique du Sud. L'appel lancé par l'Assemblée générale au Conseil de sécurité pour qu'il impose des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud en vertu du Chapitre VII de la Charte demeure valable.

Nous sommes d'avis que le processus de l'octroi de l'indépendance à la Namibie, qui bat son plein, et les changements positifs qui ont permis de régler d'autres conflits régionaux ont créé les conditions favorables au renforcement de la contribution pratique des Nations Unies en vue d'accélérer le démantèlement de l'apartheid en Afrique du Sud et le règlement du conflit racial grâce à des moyens politiques.

La délégation soviétique salue les travaux effectués par le Comité spécial contre l'apartheid sous la direction éclairée de son président, M. Garba. Les conclusions et recommandations contenues dans le rapport de cet organe qui fait autorité et qui cherche à éliminer l'apartheid et à instaurer en Afrique du Sud une société démocratique et non raciale sont importantes. Une contribution très importante à l'amorce d'un dialogue constructif en vue de trouver des moyens pratiques de régler ces problèmes grâce à des moyens pacifiques sera faite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructives en Afrique du Sud.

Comme l'a déclaré M. Gorbatchev à la récente réunion qu'il a eue au Kremlin avec les représentants diplomatiques accrédités à Moscou, on se rend de mieux en mieux compte de l'interdépendance de toutes les parties de la communauté du monde d'aujourd'hui. De ce fait, la prise de décisions même purement nationales implique une plus grande responsabilité, sans parler des décisions de politique étrangère, parce que chaque décision affectera tôt ou tard et dans une mesure plus ou moins

M. Kayumov (URSS)

grande les intérêts d'autres décisions qui exigent une attention particulière et revêtent une importance toute particulière. Méconnaître ce fait rendra impossible l'édification de relations internationales sur une base démocratique et humaniste.

De cette importante tribune de la communauté mondiale, nous réaffirmons que l'Union soviétique est disposée à participer pleinement aux efforts déployés par les Nations Unies en vue d'éradiquer l'apartheid en Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que le jour viendra où il existera en Afrique du Sud les conditions qui permettront un développement libre sur la base de l'égalité de tous groupes ethniques et raciaux et où le pays prendra la place qui lui revient de droit au sein de la communauté internationale. Alors, le rayonnement de son étoile nationale enrichira les nobles idéaux d'amitié, de coopération universelle et de paix durable. La communauté internationale tout entière doit redoubler d'efforts pour garantir la réalisation rapide de ce noble objectif.

M. OULD MOHAMED MAHMOUD (Mauritanie) : Permettez-moi, Monsieur le Président et cher frère, de vous exprimer à mon tour nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection unanime à la présidence de notre Assemblée générale. Votre pays, le Nigéria, avec lequel la Mauritanie entretient d'excellentes relations de coopération tant au niveau bilatéral qu'au sein d'organisations sous-régionales communes a toujours été à l'avant-garde de la lutte que nous menons pour l'éradication complète et totale de l'apartheid en Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud, par sa recherche frénétique de moyens militaires toujours plus sophistiqués, démontre, s'il en était encore besoin, qu'elle est loin de penser au dialogue franc, à plus forte raison à la paix. En se dotant en effet de missile à moyenne portée, elle indique clairement qu'elle ne limitera plus ses actions aux pays de la Ligne de front déjà soumis depuis des années à ses raids meurtriers mais qu'elle peut apporter aussi la destruction et la désolation à d'autres contrées africaines. Dans ce contexte, il est douteux qu'en dépit du discours politique mielleux de son nouveau président et de ses quelques gestes, certes positifs mais combien insuffisants, l'Afrique du Sud soit prête à renoncer au système odieux de l'apartheid; autrement, comment comprendre son insistance si les droits de groupe, son refus de démanteler les piliers de l'apartheid, sa détermination à perpétuer l'état d'urgence et l'occupation par des unités de l'armée des townships. Les quelques mesures annoncées récemment, de même que la libération de certains éminents nationalistes, resteront de peu de portée aussi

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

longtemps que l'Afrique du Sud ne prendra pas des mesures aptes à créer un vrai climat de détente et de dialogue sincère. Ces mesures devraient notamment permettre la libération de Nelson Mandela et des autres prisonniers et détenus politiques, la levée des interdictions et restrictions qui frappent les personnes et les organisations politiques, telles que l'ANC, le PAC et les autres mouvements anti-apartheid, la levée de l'état d'urgence et l'abrogation des lois ségrégationnistes, le retrait des forces armées des cités-dortoirs, l'arrêt des procès politiques et des exécutions.

La récente révélation de la presse internationale relative à l'intensification de la coopération militaire entre le régime de l'apartheid et le Gouvernement d'Israël est une justification supplémentaire des préoccupations que continuent de poser à la communauté internationale ces deux régimes. En bafouant les dispositions de la résolution 418 (1977) du 4 novembre 1977 du Conseil de sécurité et en violant ses propres engagements, Israël montre le peu de cas qu'il fait de l'opinion internationale, et en Afrique en particulier.

Le nouveau discours du dirigeant sud-africain destiné, on l'a vu récemment, à tromper en particulier certaines institutions financières ne doit pas faire relâcher la pression de la communauté internationale contre le régime anachronique de l'apartheid. La Mauritanie, pour sa part, continue à croire qu'aussi longtemps qu'un mouvement manifeste et irréversible vers le changement ne sera pas déclenché, tout relâchement de cette pression et des sanctions serait une grande erreur. Comme elle l'a montré par le passé, elle reste solidaire de la lutte héroïque du peuple sud-africain jusqu'à l'éradication totale et définitive du système odieux de l'apartheid. Elle demeure convaincue que seule une mobilisation générale et des sanctions globales et obligatoires sont à même de rapprocher de l'objectif que nous recherchons tous, à savoir la paix et la stabilité en Afrique du Sud et donc en Afrique australe. Dans cette importante partie du monde, le régime de Pretoria constitue la principale source d'instabilité et de tension. La principale menace à la paix est par conséquent l'obstacle majeur au développement de cette région de notre continent dont les ressources humaines et matérielles sont suffisantes pour permettre aux populations concernées de vivre une vie décente et honorable.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

Dans cette importante partie du monde, le régime de Pretoria constitue la principale source d'instabilité et de tension, la principale menace à la paix et, par conséquent, l'obstacle majeur au développement de cette région de notre continent, dont les ressources humaines et matérielles sont suffisantes pour permettre aux populations concernées de vivre une vie décente et honorable.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies en particulier ont la responsabilité particulière d'aider le peuple de l'Afrique du Sud dans sa lutte contre l'apartheid. Il y a longtemps que nous attendons le jour où tous les Sud-Africains, quelle que soit leur race, jouiront de l'égalité et de tous les droits politiques. Malgré les nombreuses déclarations, résolutions et tout l'éventail de mesures adoptées jusqu'à présent, le système d'apartheid continue d'être un fardeau pour la conscience universelle.

Ce système immoral de séparation des races, institué par les autorités sud-africaines, ne peut se perpétuer que par la violence et constitue une violation flagrante des principes de liberté et d'égalité. Malgré la préoccupation de la communauté internationale, le Gouvernement sud-africain continue obstinément de méconnaître la condamnation universelle et s'est refusé jusqu'ici à modifier sa politique de répression à l'égard de la population noire. Un adoucissement de ce système despotique ne saurait constituer une solution acceptable, qui réside dans l'élimination complète de ce système.

Bien qu'il semble que le nouveau gouvernement se soit fait à l'idée d'une Afrique du Sud différente, libérée de la domination et de l'oppression, la situation ne s'est pas améliorée ces derniers mois. M. de Klerk a promis, dans plusieurs déclarations faites récemment, d'opérer des changements graduels dans la politique d'apartheid. Jusqu'à présent, toutefois, Pretoria n'a effectué aucun changement significatif.

Récemment, les pressions internes et internationales exercées contre la politique sud-africaine ont produit quelques effets, modestes mais néanmoins tangibles. La remise en liberté, le 15 octobre, de huit dirigeants nationalistes noirs a été une mesure bien accueillie. Walter Sisulu, Ahmed Katharda et trois autres personnes libérées avec eux avaient été condamnés à la prison à perpétuité en 1964, en même temps que Nelson Mandela. La libération de ces leaders anti-apartheid pourrait constituer un événement important dans la mesure où elle représente réellement un premier pas vers la remise en liberté immédiate et

M. Aksin (Turquie)

inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques sud-africains.

Le Gouvernement sud-africain refuse de reconnaître que la principale raison de la situation tragique existant dans le pays est le système de ségrégation et de discrimination raciales, qui renferme en lui les graines de la violence. Les autorités de ce pays doivent comprendre que, tant qu'elles n'auront pas démantelé complètement leur politique d'apartheid et tant qu'elles ne prendront pas les mesures nécessaires à la création d'un climat propice à une transition pacifique vers un système de démocratie et d'égalité raciale, ce malheureux pays ne connaîtra jamais réellement la paix. La levée de l'état d'urgence et des restrictions frappant les activités politiques et la libération de tous les prisonniers et détenus politiques ne sont que quelques-unes des mesures qui doivent être prises d'urgence par le Gouvernement sud-africain pour créer les conditions nécessaires à l'instauration d'un processus de changement authentique aboutissant à un gouvernement par la majorité.

La situation explosive régnant en Afrique du Sud constitue également une grave menace pour la stabilité et la paix internationales dans cette partie du monde. Les Etats voisins, qui, en toute abnégation, manifestent leur solidarité avec le peuple opprimé d'Afrique du Sud, continuent d'être la cible des actes de déstabilisation de l'Afrique du Sud. A ce stade, j'aimerais dire combien nous sommes satisfaits de constater que le processus de décolonisation engagé dans la Namibie voisine suit parfaitement son cours. Nous assistons à la création d'un nouvel Etat, où l'apartheid aura été totalement démantelé.

Profondément préoccupé par la situation en Afrique du Sud, mon gouvernement est convaincu que l'adoption de mesures concertées par la communauté internationale peut contribuer à l'élimination de l'apartheid. Les événements récents montrent que le seul langage auquel les autorités sud-africaines consentent à prêter l'oreille est celui de sanctions économiques étrangères globales et obligatoires. Nous pensons que de telles sanctions devraient être très strictement appliquées par tous.

La Turquie n'entretient aucune relation diplomatique ou consulaire avec le régime de Pretoria. Nous appuyons fermement tous les efforts pouvant contribuer au démantèlement de l'apartheid par des moyens pacifiques. Nous pensons également que les Nations Unies doivent demeurer à l'avant-garde des initiatives prises à

M. Aksin (Turquie)

l'échelle internationale pour faire pression sur l'Afrique du Sud. Dans ce contexte, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de l'apartheid, qui doit avoir lieu en décembre, sera d'une importance particulière.

Pour terminer, j'aimerais relever le travail entrepris par le Comité spécial contre l'apartheid et rendre hommage aux efforts qu'il déploie pour promouvoir la campagne internationale pour l'élimination de l'apartheid, comme cela est demandé dans les résolutions de l'Assemblée générale. Je tiens aussi à rendre hommage au Centre contre l'apartheid pour ses efforts louables à l'appui des aspirations légitimes du peuple sud-africain.

M. OBEID (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Nous sommes réunis aujourd'hui dans cet important forum international pour examiner l'un des points les plus importants de l'ordre du jour de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale : la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain.

Comme on le sait très bien, ce n'est pas la première fois que nous sommes rassemblés ici pour débattre de cette importante question, source de préoccupation pour la communauté internationale tout entière. La communauté internationale n'a cessé de dénoncer et de condamner cette politique en termes vigoureux. A l'aube du XXI^e siècle, le monde ne peut pas comprendre qu'il puisse exister certains Etats, tels que l'Afrique du Sud et Israël, qui persistent dans la politique d'apartheid dans toutes ses formes et manifestations diverses, d'une manière totalement incompatible avec l'édification d'un ordre international civilisé.

Depuis des années, l'Assemblée générale adopte à chacune de ses sessions de nombreuses résolutions sur cette question, la dernière en date étant la résolution 43/50. Dans toutes ces résolutions, il est réaffirmé que la politique d'apartheid est un crime odieux contre l'humanité, que cette politique constitue une grave violation des principes et des buts de la Charte des Nations Unies et des dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments juridiques internationaux et qu'elle représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Aux termes de sa résolution 43/50, l'Assemblée générale a invité les Etats Membres de l'Organisation à mettre en oeuvre un large éventail de mesures concertées à l'encontre de l'Afrique du Sud, y compris l'embargo sur les importations et les exportations d'armes et sur la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à destination et en provenance de l'Afrique du Sud et une réduction du commerce avec ce pays. Mais tous les Etats Membres ont-ils répondu à

M. Obeid (Yémen démocratique)

cet appel de façon sincère et réaliste? La réponse à cette question est simple; elle figure dans le rapport du Centre contre l'apartheid relatif aux mesures restrictives affectant les secteurs où l'économie sud-africaine est tributaire de l'extérieur. Le Secrétaire général a rendu compte de ces mesures à l'Assemblée générale dans son rapport (A/44/555) établi en application de la résolution précitée de l'Assemblée générale. Ce rapport indique que :

"Dans les années 80, le commerce extérieur de l'Afrique du Sud a représenté en moyenne plus de 50 % de son produit national brut, tandis que les apports de capitaux étrangers, sous la forme d'investissements ou de prêts, ont joué un rôle essentiel dans sa croissance économique." (A/43/555, par. 3)

M. Obeid (Yémen démocratique)

Le rapport indique également que plus de 600 sociétés étrangères investissent directement en Afrique du Sud. A la fin de 1988, elles continuaient de détenir au moins 10 % de l'actif d'une ou plusieurs sociétés sud-africaines (A/44/555, par. 19); 70 % du total des importations de l'Afrique du Sud proviennent des principaux pays industrialisés. Ce chiffre ne tient pas compte des importations d'armes et de pétrole, car ces données sont considérées comme secret d'Etat en Afrique du Sud.

Ces informations, qui figurent dans le rapport présenté par le Centre contre l'apartheid, ne sont que la pointe de l'iceberg. Il nous faut maintenant voir le problème dans son ensemble.

Combien de temps encore allons-nous adopter résolution après résolution sans vérifier que les Etats Membres les appliquent? Cet état de choses ne fait que renforcer l'intransigeance et le despotisme du régime raciste sud-africain et encourager ces derniers à méconnaître totalement la communauté internationale.

Alors que nous débattons de la situation en Afrique du Sud, le Gouvernement continue d'imposer l'état d'urgence. Il rejette l'élargissement inconditionnel des détenus politiques, y compris Nelson Mandela. Il refuse de lever l'interdiction dont font l'objet les organisations politiques et tous ceux qui luttent contre l'apartheid. Il s'oppose au retour en toute sécurité des exilés politiques. Il refuse de lever les restrictions qui frappent la liberté de la presse. Il persiste à recourir à des pratiques racistes, auxquelles la communauté internationale lui a demandé à maintes reprises de mettre fin. Le régime de Pretoria, soutenu par certaines puissances étrangères, refuse avec arrogance d'entendre la voix de la raison et du bon sens de la communauté internationale, et notamment de l'Assemblée générale.

Mon gouvernement estime qu'il sera impossible de parvenir à un règlement final et total du conflit en Afrique orientale tant que l'apartheid ne sera pas totalement démantelé. Il ne faut pas se laisser leurrer par les nouveaux stratagèmes de Pretoria auxquels malheureusement certains apportent leur appui et donnent de la publicité. On tente de faire croire à la communauté internationale que l'élection d'un nouveau président en Afrique du Sud signifie que le régime raciste va entamer des réformes. Ce ne sont que des changements superficiels sur son hideuse façade. Les faits prouvent que le régime raciste continue à méconnaître les droits de la majorité qui vit dans le pays. Il utilise

M. Obeid (Yémen démocratique)

divers moyens afin d'empêcher l'application des résolutions du Conseil de sécurité concernant la Namibie, en particulier la résolution 640 (1989). Le régime de Pretoria s'efforce par tous les moyens de s'opposer au processus électoral en Namibie qui se déroule dans le cadre de l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité concernant l'indépendance de la Namibie.

La République démocratique populaire du Yémen condamne vivement la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain. Elle appuie pleinement la lutte héroïque du peuple d'Afrique du Sud, que dirige l'African National Congress. Elle condamne tout complot qui vise à préserver l'apartheid. Elle estime que l'imposition de sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud, au titre du Chapitre VII de la Charte, représente le moyen le plus efficace de lutter contre l'apartheid et de l'éliminer. Nous espérons sincèrement que les membres permanents du Conseil de sécurité appuieront sans exception toute résolution que le Conseil pourrait adopter à ce sujet. Certains de ces membres se sont opposés à maintes reprises à toute résolution visant à imposer des sanctions contre le régime raciste de Pretoria.

Mon pays appuie l'organisation d'une prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale contre l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Nous espérons que cette session donnera un élan favorable à l'élimination de l'apartheid et à l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique australe. Ces objectifs ne pourront être atteints que grâce aux efforts concertés de tous les Etats Membres qui désirent le bien-être de l'humanité.

Dans le débat sur la lutte contre le racisme et l'élimination de l'apartheid et de toutes les formes de discrimination raciale, la communauté internationale doit adopter une position intransigeante face à la politique d'apartheid poursuivie par le régime sioniste dans les territoires arabes et palestiniens occupés. Il existe un lien étroit entre les deux régimes racistes, celui d'Afrique du Sud et celui d'Israël. La collaboration entre ces deux régimes ne se limite pas aux domaines économique, militaire et nucléaire. Dans la résolution 43/50 E, du 5 décembre 1988, l'Assemblée générale demande à Israël de mettre fin immédiatement à toute collaboration avec l'Afrique du Sud. Les rapports des Nations Unies prouvent au-delà de tout doute qu'Israël ne se soumet pas à cette résolution mais poursuit et étend même cette collaboration. Il y a quelques jours à peine, le monde a appris qu'Israël a aidé l'Afrique du Sud à fabriquer un missile nucléaire de longue portée en échange d'uranium enrichi pour la fabrication d'ogives

M. Obeid (Yémen démocratique)

nucléaires israéliennes. Sur ce point, il y a collaboration totale entre Israël et l'Afrique du Sud. Quelle autre preuve nous faut-il de cette étroite collaboration entre les deux régimes racistes? Il ne faut donc pas s'étonner qu'Israël continue de refuser d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au Moyen-Orient et à la question de Palestine. Israël suit l'exemple de l'autre régime raciste, et les Etats qui le soutiennent sont ceux qui soutiennent également l'autre régime. Comme nous l'avons signalé dans le cadre de leurs liens étroits, Israël et l'Afrique du Sud mettent en commun leur expérience relative à l'usage brutal de méthodes de terreur, de torture et d'oppression dans les territoires palestiniens occupés et autres territoires arabes.

Certains pays s'efforcent maintenant de contourner et de rendre caduque la résolution 33/79 (XXX), adoptée en 1975 par l'Assemblée générale, qui établit une analogie entre le sionisme et le racisme. Sans en avoir le droit et sans raison, ils demandent l'abrogation de cette résolution. Mais sa validité est prouvée aujourd'hui par les pratiques terroristes et répressives perpétrées par les troupes d'occupation israéliennes à l'encontre du peuple héroïque de Palestine, y compris des femmes, des enfants et des vieillards, sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. Les troupes d'occupation utilisent des gaz toxiques, des balles réelles ou en caoutchouc. Elles brisent les os et les membres. Elles détiennent arbitrairement et éliminent physiquement des Palestiniens dans une tentative de liquider l'Intifada, qui se poursuit depuis près de deux ans contre l'occupation sioniste. L'Intifada jouit du soutien de la communauté internationale, comme le prouve la résolution adoptée par l'Assemblée générale lors de la présente session, qui condamne énergiquement les pratiques arbitraires d'Israël dans les territoires occupés et invite Israël à respecter les instruments internationaux et les droits inaliénables du peuple palestinien. La poursuite de l'occupation par Israël du territoire palestinien et des autres territoires arabes et ses pratiques raciales dans ces territoires, ainsi que la perpétuation de la politique d'apartheid, l'occupation de la Namibie par le régime raciste d'Afrique du Sud et de la collaboration entre les régimes sud-africain et israélien, représentent un danger d'explosion et une menace à la paix et à la sécurité non seulement au Moyen-Orient et en Afrique australe, mais également dans le monde.

Plus que jamais, nous devons aujourd'hui assumer notre responsabilité en éliminant la discrimination raciale non seulement en Afrique du Sud, mais également

M. Obeid (Yémen démocratique)

en Israël et dans tous les pays qui, d'une manière ou d'une autre, appliquent cette politique abjecte. Cette politique est un défi lancé à tous. Nous devons le relever et atteindre ce noble but : la victoire finale grâce à la volonté de tous les Etats Membres de mettre fin sans tergiverser à ce crime haineux contre l'humanité que l'on appelle apartheid.

Nous espérons sincèrement que le débat entrepris sur ce point de l'ordre du jour lors de la présente session obtiendra des résultats positifs qui serviront la cause de la lutte des peuples contre l'apartheid, en accélérant le démantèlement de ce système et en renforçant la paix et la sécurité internationales.

M. COMISSARIO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée générale le 3 octobre dernier, mon ministre des affaires étrangères, M. Pascoal Mocumbi, a eu l'occasion de féliciter chaleureusement l'Ambassadeur Garba de son élection à la présidence de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale. A cette occasion, il a mentionné certaines des qualités qui font de lui un diplomate remarquable. Par conséquent, je me contenterai d'engager l'entière coopération de ma délégation avec le Président dans l'exercice de ses nobles tâches.

L'Assemblée générale est restée saisie de la question de l'apartheid presque depuis la création de l'Organisation. En fait, c'est en 1946 que des questions relatives au racisme institutionnalisé en Afrique du Sud ont été portées à l'attention de l'Assemblée générale. Depuis, celle-ci a consacré une grande partie de son attention à l'examen de la question, adoptant résolution sur résolution, décision sur décision, demandant l'abolition immédiate et totale du système détestable d'apartheid et déclarant à juste titre que l'apartheid est un crime contre l'humanité.

Tant que la majorité sud-africaine continuera d'être privée de la jouissance complète de ses droits les plus fondamentaux, y compris ses droits politiques, tant que la minorité détiendra l'exclusivité du pouvoir politique et économique et dominera impitoyablement la majorité, il faudra malheureusement consacrer davantage de temps à l'examen de la même question.

Ma délégation a examiné avec soin les remarques du Secrétaire général sur cette question dans le document A/44/1. Nous souscrivons à son point de vue. En effet, le moment est venu pour les autorités sud-africaines de saisir l'occasion offerte par les tendances politiques actuelles sur la scène internationale, en particulier l'évolution positive de la situation en Afrique australe, pour encourager les possibilités de changements fondamentaux en Afrique du Sud. A moins que Pretoria ne prenne des mesures concrètes pour éliminer l'apartheid, tous les espoirs du peuple sud-africain et de la communauté internationale dans son ensemble ne pourront jamais devenir réalité.

Nous sommes d'avis que la situation en Afrique du Sud n'a pas beaucoup changé. Selon le rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/44/22 et Corr.2) - qui mérite grandement nos éloges -, la répression, les détentions sans procès, les poursuites judiciaires, les restrictions aux déplacements des particuliers et

M. Comissario (Mozambique)

d'organisations, les attaques contre les activistes, les assassinats, les transferts forcés de populations et la censure de la presse ne semblent pas diminuer.

Cette situation abominable s'est manifestée de façon particulièrement flagrante au cours des élections du mois de septembre, réservées aux Blancs. On a exclu une fois de plus la majorité noire, ce qui est le signe du manque de la volonté politique d'éliminer l'apartheid. A cet égard, nous réaffirmons notre sympathie et notre appui profonds au peuple d'Afrique du Sud, pour le courage et la maturité politiques dont il a fait preuve dans son opposition aux élections racistes.

Les conséquences négatives du maintien de l'apartheid en Afrique du Sud se manifestent bien au-delà des frontières nationales et ont causé des souffrances humaines indicibles et un coût économique et social incalculable dans la région.

Dans mon seul pays, la politique de déstabilisation sud-africaine a coûté plus de 700 000 vies humaines. Elle a aussi entraîné la réinstallation de plus de 1,7 million de personnes et 5,6 millions de citoyens doivent à cause d'elle vivre dans des conditions précaires. Comme le précise une étude intitulée South African Destabilization: The Economic Cost of Frontline Resistance to Apartheid, établie par l'Unité de relèvement de l'Afrique de la Division des communications et de la gestion des projets du Département de l'information, le coût est évalué à 15 milliards de dollars, c'est-à-dire 550 % de notre produit intérieur brut. Selon le même rapport, le coût total de la politique sud-africaine de déstabilisation s'élève à 60 milliards de dollars. Ces chiffres montrent à quel point il est nécessaire que la communauté internationale fasse d'urgence pression sur l'Afrique du Sud pour qu'il soit mis fin à cette tragédie.

L'une des conclusions les plus troublantes du rapport du Comité spécial contre l'apartheid est que l'étroite collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud se poursuit. Nous sommes particulièrement préoccupés par ce qui est rapporté, à savoir que des sociétés de certains pays ont systématiquement violé l'embargo sur les armes imposé par la communauté internationale contre l'Afrique du Sud. Le même rapport affirme en outre que, grâce à cette collaboration, l'Afrique du Sud a récemment acquis l'expertise nécessaire à la mise au point et à la fabrication de sous-marins perfectionnés, de même que la technologie nécessaire pour mettre au point des missiles balistiques. Nous demandons instamment aux pays

M. Comissario (Mozambique)

qui participent à ces transactions illicites et malveillantes de faire preuve de bonne volonté en adoptant des mesures suffisantes et efficaces pour empêcher leurs sociétés de jouer un rôle si critique dans l'augmentation du potentiel nucléaire et militaire de l'Afrique du Sud.

Nous demandons instamment aussi à la communauté internationale d'accroître son appui aux Etats de première ligne pour atténuer la vulnérabilité de leurs économies aux effets négatifs de l'agression et de la déstabilisation régionales menées par le régime d'apartheid. Dans ce contexte, nous souhaitons exprimer notre reconnaissance à l'Assemblée pour avoir adopté des résolutions qui demandent un appui économique en faveur des Etats de première ligne et d'autres Etats voisins.

Tout en notant que de nouveaux espoirs se sont fait jour avec la venue au pouvoir et les déclarations de nouveaux dirigeants en Afrique du Sud, nous ne pouvons manquer de constater que certaines mesures essentielles doivent encore être prises pour rétablir la confiance et mettre fin à l'atmosphère de scepticisme et de méfiance qui prévaut dans la population de l'Afrique du Sud.

A cet égard, mon ministre a dit que :

"[ces] espoirs ... ne sont pourtant pas partagés par la majorité des Sud-Africains, pour lesquels les discours ne signifient pas nécessairement que des changements réels se produiront en Afrique du Sud. Ce sont la méfiance et le scepticisme enracinés dans l'esprit de la majorité de Sud-Africains et du monde entier trop souvent déçus déjà qui sont à l'origine de cette attitude."

(A/44/PV.17, p. 88)

D'abord et avant tout, les autorités sud-africaines devraient libérer Nelson Mandela et les autres dirigeants politiques, lever l'interdiction qui pèse sur l'African National Congress (ANC) et sur les autres partis politiques, mettre fin à l'état d'urgence et entreprendre un processus de négociation et de dialogue avec le représentant authentique du peuple sud-africain.

M. Comissario (Mozambique)

Ces mesures, si elles étaient appliquées, seraient certainement une garantie de changements vers une participation politique plus large et pacifique de tous les secteurs de la population au processus de prise des décisions politiques et d'édification d'une Afrique du Sud démocratique, unie et juste. Dans ce contexte, nous croyons sincèrement que la Déclaration de la Commission spéciale de l'Organisation de l'unité africaine sur l'Afrique australe, adoptée à Harare en août 1989 et entérinée par le Sommet du Mouvement non aligné, a délimité un cadre acceptable pour trouver une solution au conflit en Afrique du Sud. Nous croyons que ce document est une précieuse source d'inspiration en même temps qu'une importante contribution dans la recherche des meilleurs moyens pour éliminer l'apartheid.

Au niveau régional, la cessation de tous les actes de déstabilisation et l'agression, qu'ils soient économiques ou militaires, devraient également faire partie intégrante de ces mesures. L'abolition du système d'apartheid et la fin de la politique de déstabilisation à l'encontre des Etats voisins pourraient créer les conditions nécessaires pour que l'Afrique du Sud participe, avec les autres Etats d'Afrique australe, aux efforts de coopération et de paix dans la région.

Enfin, nous exigeons à nouveau l'élimination définitive de l'apartheid et nous réaffirmons notre appui indéfectible au peuple éprouvé d'Afrique du Sud, à l'ANC et aux autres mouvements de libération nationale, ainsi qu'à tous ceux qui, à l'intérieur et en dehors de l'Afrique du Sud, luttent pour les idéaux de la liberté et de la dignité humaine.

Nous espérons que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la politique d'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, qui doit avoir lieu en décembre prochain, donnera l'impulsion nécessaire, non seulement pour prendre les mesures propres à appuyer les Etats de première ligne, mais aussi pour la réalisation d'un consensus sur le mode d'élimination de l'apartheid par des moyens pacifiques. C'est seulement en éliminant la cause profonde du problème, l'apartheid en l'occurrence, que l'on pourra ramener la paix et la prospérité dans la région.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : C'est pour ma délégation un grand honneur de participer à ce débat sous la direction de M. Joseph Garba, car nous connaissons sa lutte inlassable et celle de son pays pour éliminer l'apartheid de la face de la Terre.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Cette année, l'Assemblée générale examine la question de l'apartheid à la lumière de deux événements où la République sud-africaine est l'un des protagonistes. D'une part, la Namibie - qui a été une colonie de l'Afrique du Sud pendant plus de 50 ans - est sur le point de conquérir son indépendance tant attendue, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et, d'autre part, le régime raciste, contraint par les efforts et les sacrifices nombreux du peuple sud-africain, opère certains changements pour tenter d'arriver à un accord avec la population noire du pays et avec les pays voisins.

Mais au-delà des gestes et des bonnes intentions, nous jugeons indispensable de démanteler le système d'apartheid pour que tous les Sud-Africains, blancs et noirs, coexistent sur un pied d'égalité totale sur la terre qui les a vu naître.

Le développement politique séparé des races associé à l'intégration économique - c'est ainsi que le Sud-Africain Jan Smuts a défini l'apartheid - n'est que l'apogée du processus de consolidation, puis d'évolution, des patrons qui avaient exploité ce qui est aujourd'hui le territoire de l'Afrique du Sud, à savoir les Boers et les Britanniques.

Depuis son institutionnalisation en 1948, avec le triomphe du Parti nationaliste, jusqu'à nos jours, l'apartheid a cherché à garantir à la minorité blanche toute la main-d'oeuvre nécessaire pour lui permettre de s'enrichir à moindres frais. Dans le domaine politique, l'apartheid s'est employé à empêcher une participation, même limitée, de la majorité noire aux principales institutions du pays.

Grâce au système complexe de lois que nous connaissons tous, les gouvernements racistes qui se sont succédé à Pretoria ont jusqu'à aujourd'hui maintenu la majorité noire de ce pays africain sous leur poigne de fer. L'apartheid fait désormais partie intégrante du mode de vie de la minorité blanche d'Afrique du Sud. Par cette oppression, les racistes ont tenté de se maintenir au pouvoir.

Mais en Afrique du Sud, on ne peut pas continuer à dominer avec le fouet et les chaînes. L'expérience accumulée au fil de longues et cruelles années de lutte, jalonnées d'événements historiques comme Sharpeville, Rivonia et Soweto, a conduit le peuple non blanc d'Afrique du Sud, aujourd'hui, à une plus grande cohésion de toutes les forces anti-apartheid, qui impliquent désormais tous les secteurs de la population dans les différentes formes de protestation contre le racisme institutionnalisé et qui peuvent compter sur une solidarité internationale

M. Oramas Oliva (Cuba)

écrasante. Plus encore, une partie de la minorité blanche est aujourd'hui convaincue de la nécessité de résoudre la crise à l'échelon interne, en consultation avec les représentants de la grande majorité opprimée représentée par son avant-garde, l'African National Congress (ANC).

La lutte de la population opprimée d'Afrique du Sud, son attitude militante au fil des années, et son cortège de héros et de martyrs dans l'affrontement quotidien avec les lois racistes, sont les causes de la position nouvelle adoptée par la minorité blanche et des changements mineurs intervenus dans le pays.

Nous nous réjouissons de la libération de Walter Sisulu et de plusieurs de ses camarades emprisonnés avec lui et nous nous félicitons de voir que dans certaines régions urbaines on a adouci les restrictions imposées à la population noire.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Cependant, le peuple sud-africain n'a pas lutté pendant toutes ces années pour en arriver à quelques réformes de l'apartheid. Ces réformes arrivent un peu tard. Et elles ne sont pas suffisantes. Nelson Mandela et de nombreux autres combattants anti-apartheid sont toujours en prison. Les Sud-Africains non blancs ne peuvent se satisfaire de ce qui n'amènera nullement au rétablissement de leurs droits inaliénables et de leurs libertés fondamentales.

Seule l'élimination de toutes les lois et mesures du régime d'apartheid, la libération de tous les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, la suppression de l'état de répression raciste actuellement en vigueur en Afrique du Sud et l'élimination de la bantoustanisation du pays permettront au peuple d'Afrique du Sud et à la communauté internationale de jauger les véritables intentions du gouvernement de M. de Klerk.

Tant qu'il n'en sera pas ainsi, nous devons redoubler d'efforts pour apporter notre appui au peuple d'Afrique du Sud, avec, à sa tête, l'African National Congress de l'Afrique du Sud, condamner encore plus fermement l'apartheid en tant que crime contre l'humanité et continuer à demander l'application de sanctions globales contraignantes pour obliger le gouvernement de Pretoria à s'acquitter de ses obligations.

Aucun effort n'aura été vain si, en fin de compte, nous réussissons à éliminer l'apartheid et à voir naître une Afrique du Sud telle que décrite par la Charte de la liberté, approuvée à Kliptown, en 1955, par les représentants de toutes les races du pays :

"L'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui, Blancs et Noirs y vivent. Aucun gouvernement ne peut revendiquer une autorité à moins qu'elle ne soit fondée sur la volonté du peuple. C'est le peuple qui gouvernera. Tous les groupes nationaux bénéficieront de droits égaux. Le peuple gouvernera à la richesse du pays. La terre appartiendra à ceux qui la travaillent. Tous seront égaux devant la loi. Les portes du savoir et de la culture s'ouvriront. Le logement et la nourriture seront assurés. La paix et l'amitié règneront."

Et, ajouterons-nous, une aube nouvelle se lèvera pour le peuple sud-africain.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Plus de 40 ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme réaffirmant et consolidant notre foi dans les valeurs et droits de l'homme fondamentaux. Un des principes essentiels des Nations Unies est le respect de l'égalité et de la liberté pour tous, sans distinction de race ou autre, idéal

M. Kaçami (Japon)

énoncé dans la Déclaration. Cependant, et ce fait est profondément regrettable, la discrimination, flagrante ou dissimulée, est encore pratiquée dans bien des régions du monde. L'humanité a progressé sur de nombreux fronts mais cependant, ce problème, aussi ancien peut-être que l'histoire de l'humanité, persiste. Nous devons donc redoubler d'efforts pour éliminer le racisme en toutes circonstances et partout où il se produit.

De nos jours, la discrimination raciale est pratiquée de la façon la plus flagrante en Afrique du Sud. Sa politique d'apartheid n'est, en fait, rien d'autre qu'un système institutionnalisé pour refuser à la majorité du peuple de l'Afrique du Sud ses droits de l'homme fondamentaux et ses libertés essentielles. Il convient donc que nos efforts pour réaliser l'égalité raciale se portent en premier lieu sur ce pays.

Actuellement, la question de l'apartheid est sans aucun doute le problème moral le plus aigu auquel est confrontée l'humanité. Mon gouvernement a depuis longtemps exprimé son indignation à l'égard de cette politique abhorrée. La vive opposition du Japon au régime d'apartheid a été renforcée par sa propre expérience; la discrimination dont les Japonais ont souvent été l'objet, les a finalement sensibilisés à ce problème.

Lorsque le Japon est devenu une nation moderne au sein de la communauté internationale, au début du siècle, la plupart des peuples asiatiques et africains se trouvaient sous le joug du colonialisme et la discrimination raciale était un trait dominant des relations internationales. Après la première guerre mondiale, lorsque le Pacte de la Société des Nations a été élaboré, le Japon a déployé tous ses efforts pour qu'une disposition proclamant l'égalité raciale y soit incluse. Malheureusement ces efforts sont demeurés vains.

Cependant, après la seconde guerre mondiale, alors que les peuples d'Asie et d'Afrique obtenaient leur indépendance et rejoignaient la Communauté des Nations, la discrimination raciale a disparu, tout au moins superficiellement, dans une grande partie du monde. Mais, en Afrique du Sud, le racisme a été institutionnalisé et fait partie intégrante de la politique d'apartheid.

Les dirigeants de la minorité blanche de Pretoria doivent bien comprendre que les troubles dans leur pays et, par conséquent, l'insécurité qui règne dans la région, résultent de la répugnante politique d'apartheid, et qu'ils ne pourront empêcher les soulèvements répétés de la population noire tant que l'apartheid n'aura pas été aboli une fois pour toutes. C'est l'apartheid qui suscite

M. Kagami (Japon)

l'hostilité des voisins de Pretoria et la condamnation de la communauté internationale. Les tentatives de Pretoria pour réprimer le mécontentement par la force sont vaines. Il faut que le Gouvernement de l'Afrique du Sud s'emploie efficacement à supprimer les difficultés à la base, c'est-à-dire qu'il mette fin à sa politique d'apartheid.

Le régime d'apartheid doit être éliminé et non pas simplement réformé. Le Japon demande donc au nouveau gouvernement de Pretoria de prendre des mesures concrètes à cet effet. Le mois dernier, le Gouvernement de l'Afrique du Sud a libéré huit prisonniers, y compris l'ancien secrétaire général de l'ANC, Walter Sisulu, emprisonné depuis 26 ans. Mon gouvernement se félicite des libérations intervenues et les considère comme un pas dans la bonne direction. Elle espère vivement que la libération par le Gouvernement de l'Afrique du Sud de ce petit nombre de prisonniers sera suivi rapidement par celle de tous les autres prisonniers politiques, y compris M. Mandela.

En outre, le Japon demande au gouvernement de Pretoria de lever l'état d'urgence, de supprimer l'interdiction visant les autres organisations anti-apartheid et d'entamer un dialogue avec les dirigeants noirs du pays en vue de l'instauration d'un gouvernement démocratique et non raciste.

La ferme opposition du Japon à l'apartheid se manifeste clairement à travers la coopération sans réserve qu'il apporte aux efforts internationaux et à travers les mesures qu'il a adoptées pour exercer des pressions contre l'Afrique du Sud.

Par exemple, le Japon n'entretient pas de relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, et limite ses relations au niveau strictement consulaire. Pour exprimer la répugnance à l'égard de la politique et des pratiques de Pretoria, le Japon a réduit les contacts entre les peuples des deux pays en imposant des restrictions dans les domaines sportif, culturel et de l'éducation; il a suspendu l'émission de visas de tourisme aux ressortissants sud-africains et a demandé au peuple japonais d'éviter de se rendre en Afrique du Sud.

Le Japon ne coopère en aucune façon avec l'Afrique du Sud, que ce soit dans les domaines militaire ou nucléaire.

M. Kagami (Japon)

Dans le domaine des relations économiques et commerciales, le Japon a interdit tout investissement direct en Afrique du Sud dès le milieu des années 60. Il n'accorde aucun prêt commercial à ce pays et a pour ainsi dire arrêté l'importation de kruggerands et autres pièces d'or. Parmi les autres restrictions commerciales à l'égard de l'Afrique du Sud, il faut citer l'interdiction des importations de fer et d'acier, les exportations d'armes et d'armements et les exportations d'ordinateurs vers les institutions sud-africaines qui imposent l'apartheid. En outre, le Japon a suspendu les liaisons aériennes avec ce pays. De ce fait, les statistiques montrent qu'en termes de yen, le commerce japonais avec l'Afrique du Sud a atteint un maximum en 1981 et depuis, ne cesse de baisser.

En plus de ces mesures visant à limiter ses relations avec l'Afrique du Sud, le Gouvernement japonais a pris de nouvelles mesures l'année dernière pour dissuader l'Afrique du Sud d'entretenir de plus amples liens commerciaux avec le Japon. En fait, le Ministre des affaires étrangères et le Ministre du commerce du Japon ont lancé des appels personnels aux dirigeants des milieux d'affaires japonais pour qu'ils fassent preuve de modération dans le domaine des échanges commerciaux avec ce pays.

Les appels ont été entendus et de ce fait, le commerce entre le Japon et l'Afrique du Sud a diminué l'année dernière de 15 % en yen et de 4 % en dollars, malgré l'appréciation du yen contre le dollar. La tendance se poursuit cette année, réduisant le niveau du commerce jusqu'ici de 9 % en dollars par rapport à la période correspondante de l'année dernière.

Alors que des mesures économiques et politiques prises par les membres de la communauté internationale sont indispensables pour envoyer un message précis et exercer des pressions sur le Gouvernement minoritaire de l'Afrique du Sud, il ne faut pas négliger les autres aspects du problème.

Tout d'abord, il ne faut pas oublier la situation critique dans laquelle se trouvent les Etats voisins de l'Afrique du Sud, qui sont constamment menacés par des incursions militaires et le chantage économique de Pretoria. Reconnaisant les difficultés économiques que traversent ces Etats, le Japon renforce sa coopération économique et technique avec eux, y compris l'assistance économique aux pays membres de la Conférence de coordination et du développement de l'Afrique australe (SADCC).

De plus, en attendant le jour où une démocratie véritable aura été instaurée et où les droits de l'homme seront garantis à tous les Sud-Africains, le Japon

M. Kaçami (Japon)

fournit une assistance au développement des ressources humaines pour aider à préparer les citoyens noirs de l'Afrique du Sud à assumer leurs responsabilités efficacement dans les efforts d'édification de la nation et de reconstruction nationale.

Au fil des années, les contributions de mon gouvernement aux fonds et programmes humanitaires et éducationnels des Nations Unies, ainsi que son assistance bilatérale, témoignent de l'importance qu'il attache à ce domaine. Par exemple, en 1989, il a versé 400 000 dollars au programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. En outre, son assistance pour l'exercice budgétaire 1989 est passée à 600 000 dollars destinés à des projets pour les victimes sud-africaines de l'apartheid dans les domaines de la médecine, de l'enseignement et du logement. Le Japon est résolu à consentir cette assistance aussi longtemps que le besoin s'en fait sentir.

En même temps, le Japon attache une grande importance au dialogue politique et de ce fait intensifie les échanges avec des dirigeants africains noirs. Le mois dernier, le Président de la République du Zimbabwe, M. Robert G. Mugabe, s'est rendu au Japon en visite officielle, où il a échangé des vues avec le Premier Ministre, M. Kaifu, sur diverses questions, y compris celle de l'apartheid. Le Président et le Premier Ministre se sont mis d'accord sur la nécessité d'une coopération accrue de la part de la communauté internationale visant l'élimination de l'apartheid.

Ce siècle a été témoin des horreurs indicibles de la guerre, du génocide et de la cruauté humaine. Peu à peu, et parfois en consentant de grands sacrifices, l'humanité progresse pour les surmonter et je pense que maintenant nous sommes tous d'accord pour dire que dû au fait que nous reconnaissons le besoin de liberté, d'ouverture et de démocratie et notre interdépendance, la tendance de la communauté internationale est à la paix, à la justice et à l'égalité humaine.

Les jours de l'apartheid sont comptés. Quand l'Afrique du Sud va-t-elle revenir à la raison politique et admettre que la vérité, comme l'histoire l'a montré à travers les âges, la liberté et la dignité humaines ne sauraient être réprimées indéfiniment. A la longue, la justice triomphera et le monde que la Déclaration des droits de l'homme a prévu deviendra réalité.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Au moment où nous sommes de nouveau réunis ici cette année, pour débattre des pratiques et politiques d'apartheid du Gouvernement sud-africain, nous sommes peut-être portés à l'optimisme à cause de certaines tendances encourageantes que l'on peut discerner dans ce pays. Le nouveau Gouvernement sud-africain semble manifester quelque volonté de modifier le régime anachronique de discrimination raciale et certaines mesures positives ont été prises, telles que la récente libération de Walter Sisulu et d'autres dirigeants anti-apartheid. La tendance croissante semble être au dialogue entre le Gouvernement de Pretoria et la majorité de la population. Cependant, beaucoup d'autres actions s'avèrent encore nécessaires.

Comme tout le monde le sait, l'état d'exception a été prolongé; les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela, n'ont pas été relâchés; les organisations et les partis politiques continuent d'être considérés comme illégaux. L'emprisonnement sans inculpation, la militarisation des townships et l'évacuation forcée des populations se poursuivent. La violence règne toujours en Afrique du Sud puisqu'elle est inhérente à la ségrégation raciale.

Le Brésil ne cessera jamais de condamner le régime odieux d'apartheid que nous considérons comme la source principale d'instabilité et de tensions en Afrique australe et l'obstacle fondamental qui obstrue la voie de la paix et de la justice en Afrique du Sud. Par conséquent, nous appuyons la noble lutte du peuple sud-africain en vue d'abolir ce régime et de transformer l'Afrique du Sud en une société unie, démocratique et non raciale. Cela ne sera possible que par le biais d'un dialogue positif avec les véritables dirigeants noirs. Pour créer les conditions nécessaires, il faut mettre un terme à toutes ces restrictions politiques qui règnent actuellement en Afrique du Sud.

Nous pensons que la communauté internationale a une obligation morale et politique d'aider les Africains du Sud à éliminer ce régime, le seul au monde contre lequel tous les pays soient unis, bien que manifestant des degrés de militantisme divers. Pour cette raison, il est nécessaire de continuer d'exercer une pression internationale efficace sur le gouvernement raciste. Il serait particulièrement opportun d'envisager de renforcer l'embargo sur les armements imposé par la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.*

* M. Pawlak (Pologne), Vice-Président, assume la présidence.

M. Nogueira-Batista (Brésil)

En tant que membre du Conseil de sécurité en 1988 et 1989, le Brésil a participé aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) pour examiner la question de l'Afrique du Sud. Nous sommes chargés de veiller à l'efficacité de la surveillance de l'embargo actuel sur les armements et à la cessation de toute collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud.

En septembre dernier, le Comité a organisé des auditions privées de personnalités éminentes et d'experts qui ont fait un certain nombre de propositions importantes et utiles visant à renforcer et à élargir la portée de l'embargo sur les armements. Il est apparu clairement lors de ces auditions que le Gouvernement sud-africain cherchait moins à l'heure actuelle à importer directement des armes et du matériel connexe qu'à acquérir la technologie, les plans, les composants, les machines et le personnel qualifiés nécessaires au développement de son industrie militaire nationale. Les idées qui ont alors été avancées pourraient bien servir de base aux recommandations du Comité du Conseil de sécurité visant à empêcher les échappatoires et à réduire les possibilités de contourner l'embargo sur les armements. Nous sommes conscients, comme le Comité lui-même l'a reconnu dans son dernier rapport, en décembre 1987, que, dans différents pays des particuliers et des sociétés continuent à échapper aux contrôles gouvernementaux et à fournir les biens et services interdits, y compris des technologies, à l'Afrique du Sud. Nous sommes donc en faveur d'une étude d'ensemble par le Comité de l'embargo sur les armements de la législation nationale des Etats Membres de manière qu'il puisse recommander au Conseil de sécurité l'action la plus appropriée.

Le moment est venu de renforcer les résolutions 558 (1984) et 591 (1986) du Conseil de sécurité en élargissant leur portée et en rendant leurs dispositions obligatoires. Nous devons empêcher des irrégularités dans l'octroi de licences d'exportation et de documents d'expédition d'armements et de matériel connexe destinés à l'Afrique du Sud.

La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'apartheid et ses conséquences dévastatrices en Afrique australe sera l'occasion pour le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 421 (1977) de présenter un nouveau rapport sur ses activités, assorti de propositions visant à renforcer et à élargir l'embargo sur les armements. Des contributions additionnelles dans ce sens sont également attendues des Etats Membres et des organisations non gouvernementales et de particuliers participant à la session extraordinaire. Nous espérons que

M. Nogueira-Batista (Brésil)

le Conseil de sécurité sera alors en mesure de prendre des décisions appropriées à cet égard avant la fin de l'année.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Bien qu'il y ait eu une certaine évolution dans quelques-uns des aspects internes et externes de la situation odieuse de l'apartheid et ses conséquences tragiques dans la région de l'Afrique australe, il faut dire que cette évolution, attribuable aux pressions internationales, aux sanctions économiques modérées et à la résistance populaire, n'est pas allée jusqu'à la réalisation des conditions minimales de légitimité internationale dans cette partie importante du continent africain.

Jusqu'à maintenant, le régime de Pretoria n'a donné aucune raison d'espérer qu'il traduirait ses paroles en actes et qu'il concrétiserait sa position rhétorique. En conséquence, il est clair que son intention est de perpétuer à jamais une politique qui fait fi de la morale et des lois. Une telle politique ne peut être réformée, elle doit être totalement éliminée.

Il ne fait aucun doute que l'Assemblée générale étudiera cette année le rapport excellent et complet du Comité spécial contre l'apartheid. Certains développements sont survenus depuis la dernière session. Les plus importants sont la libération de quelques leaders de la majorité nationaliste, la signature de l'accord tripartite entre Pretoria, l'Angola et Cuba et les changements politiques dont parle la nouvelle direction de Pretoria.

D'un autre côté, la régime raciste a reconduit l'état d'urgence pour la quatrième année consécutive et a conçu un plan quinquennal de réformes législatives qui est fondé sur la perpétuation de la division raciale. Le régime a exclu la majorité noire des élections parlementaires qui se sont tenues il y a deux mois et a vigoureusement réprimé l'opposition majoritaire à ces élections. De toute évidence, Pretoria poursuit et, en fait, augmente les mesures de répression tendant à écraser toute forme d'opposition pacifique au régime raciste. Nous sommes heureux de constater qu'un nombre croissant de Sud-Africains blancs ont rejoint les rangs de l'opposition.

Des observateurs ont constaté que Pretoria était soucieux d'apaiser la colère croissante de la communauté internationale. Mais, malheureusement, son action étant largement teintée de propagande, elle manque de crédibilité, d'où la réaction internationale unanime qu'elle suscite.

Une fois de plus, il est apparu clairement que la communauté internationale n'avait pas l'intention de faire la paix avec le régime minoritaire de Pretoria

M. Abulhasan (Koweït)

tant et aussi longtemps que l'apartheid ne sera pas éliminé et que le gouvernement par la majorité ne sera pas instauré. Personne ne devrait s'étonner de la fermeté et de l'intransigeance de cette position internationale. Elle prouve notre opposition à une clique tyrannique qui - pour ne citer qu'un exemple - détient encore dans ses prisons plus de 100 enfants de moins de 18 ans. En l'espace de six mois cette année, elle a exécuté au moins 34 personnes. Elle persiste à maintenir en prison des milliers de personnes, sans charges ni procès, pendant de longues périodes s'étendant parfois sur des années. Elle encourage des groupes de civils armés et des équipes de tueurs à liquider les adversaires de l'apartheid et tolère les éléments criminels de l'extrême-droite qui s'adonnent sans retenue à la terreur et à l'assassinat.

Les faits et les chiffres reflètent l'autre aspect de cette situation criminelle, à savoir les souffrances des Etats de première ligne. On nous a parlé récemment du rapport examiné à la dernière Réunion des ministres du Commonwealth tenue à Canberra, en Australie, où il est dit que les mesures militaires et économiques prises par l'Afrique du Sud pendant les huit dernières années ont causé la mort de 1,5 million de personnes et le déplacement de 4 millions d'habitants des Etats africains voisins.

M. Abulhasan (Koweït)

Selon cette information, l'agression de Pretoria a coûté à ce pays plus de 45 milliards de dollars des Etats-Unis.

Dans le rapport Hanlon sur les sanctions économiques, qui a été examiné par le Groupe à la réunion ministérielle, on peut également trouver des conclusions qui méritent d'être étudiées de près. Il y est dit que les sanctions n'ont abouti jusqu'à présent qu'à une réduction de 7 % du commerce total de Pretoria. Les experts qui ont élaboré le rapport estiment qu'il faut quadrupler les sanctions dans un délai fixe de cinq ans, de préférence pendant les cinq prochaines années, pour obliger l'Afrique du Sud à négocier sérieusement. Dans le rapport, on préconise également ce que nous demandons depuis des années dans toutes les instances, à savoir l'élargissement immédiat de la portée des sanctions actuellement en vigueur et leur renforcement.

Dans cet esprit, l'Etat du Koweït a, ces dernières années, renforcé sa surveillance de l'embargo sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud et veillé à ce que l'embargo s'applique également aux sous-produits du pétrole. Mon pays a joué un rôle déterminant au sein du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller l'application de l'embargo, créé il y a trois ans par l'Assemblée générale.

Il convient également de noter que les Etats arabes ont été les premiers à demander cet embargo, lors de la réunion au sommet de 1973 qui s'est tenue en Algérie, en adoptant une résolution sur l'imposition d'un tel embargo contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Il y a trois mois, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole a convenu de renforcer l'embargo contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Cette organisation a joué un rôle clef dans les instances internationales en ce qui concerne l'embargo sur le pétrole.

A quelques mois, voire quelques semaines, d'intervalle, les organes d'information et les services de renseignement occidentaux nous tiennent au courant de la collaboration militaire et technologique entre l'Afrique du Sud et Israël. La dernière nouvelle, que nous avons apprise il y a quelques semaines, avait trait à l'essai d'un nouveau missile capable de transporter des ogives nucléaires pouvant atteindre des cibles aussi éloignées que le coeur de l'Afrique ou du monde arabe. Comme d'habitude, on nous a répondu que c'était une tempête dans un verre d'eau, et les deux régimes de collaboration, qui privilégient l'oppression et l'occupation, ont poursuivi leurs activités diaboliques comme ils le font depuis maintenant 25 ans.

M. Abulhasan (Koweït)

Les derniers renseignements proviennent de la Central Intelligence Agency (CIA) des Etats-Unis, pays sans l'assistance technique et la tolérance duquel, Israël n'aurait jamais pu devenir ce qu'il est. Nous pouvons citer les domaines suivants de collaboration entre les deux régimes ostracisés.

Premièrement, il y a le transfert de la technologie en ce qui concerne les avions de chasse israéliens Lavi. On sait que l'Afrique du Sud intégrera le résultat final de ce transfert de la technologie dans ses propres forces aériennes sous le nom de Ariah. Deuxièmement, l'Afrique du Sud emploie plus de 75 techniciens de l'industrie aéronautique israélienne qui ont travaillé au projet Lavi. Troisièmement, les deux régimes de Tel-Aviv et de Pretoria ont collaboré aux essais d'un missile semblable au Jericho II, lesquels ont été effectués en juillet dernier à partir d'un point de l'Afrique du Sud. Le missile s'est rendu jusqu'à l'île du Prince-Edouard dans l'océan Indien. Quatrièmement, l'Afrique du Sud et Israël poursuivent leur collaboration dans la mise au point d'un missile de longue portée appelé Irah. Cinquièmement, l'Afrique du Sud fournit de l'uranium à Israël.

Il y a également d'autres exemples de collaboration entre les deux régimes. Premièrement, l'avion de combat Cheetah est la reproduction exacte du Kfir israélien. Deuxièmement, les canonnières sud-africaines armées de missiles mer-mer ont d'abord été mises au point en Israël. Troisièmement, l'Afrique du Sud a mis au point un fusil R-4 à partir de son équivalent israélien appelé Galilée.

De même, l'Afrique du Sud utilise Israël en tant que lieu de transit pour se procurer les produits qui lui sont interdits. Israël lui fournit les installations nécessaires au stockage du charbon sud-africain en attendant qu'il soit réexporté à l'Occident.

Malgré tous les exemples cités, Israël insiste pour dire, comme il l'a toujours fait, qu'il s'efforce de limiter ses transactions et ses relations avec l'Afrique du Sud dans tous les domaines, comme on peut le lire dans sa réponse qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur l'action internationale concertée en vue de l'élimination de l'apartheid (A/44/533).

M. Abulhasan (Koweït)

Il n'y a là rien de nouveau en ce qui concerne la collaboration des deux régimes racistes, qui ont beaucoup de caractéristiques et d'objectifs en commun. Les deux régimes imposent à leurs victimes du continent africain et du monde arabe les mêmes conditions et les mêmes souffrances et, par conséquent, ces victimes n'ont pas d'autre choix que de lutter par tous les moyens possibles. Il est maintenant manifeste que, du fait de leur collaboration nucléaire, rien n'arrêtera ces deux régimes dans leurs actes d'agression contre les Etats voisins. Par l'intimidation nucléaire, ils entendent réaliser leurs visées expansionnistes et hégémonistes.

Nous voudrions rappeler à la communauté internationale que l'expérience acquise dans les relations avec ces deux régimes confirme qu'il n'y a aucun moyen de les faire renoncer à leurs politiques d'agression, de racisme et d'expansion si ce n'est en déployant des efforts internationaux concertés et en leur imposant des sanctions et des embargos stricts. De même, il faut que tous les Etats et les institutions refusent de faire affaire avec eux ou de leur fournir quoi que ce soit qui puisse les aider à perpétuer impunément leurs activités diaboliques contraires à tous les principes du droit international, de la conscience et de la religion.

M. Abulhasan (Koweït)

Les nouveaux dirigeants politiques de Pretoria ont compris qu'ils devraient au moins donner à la communauté internationale l'impression d'une certaine modération. La solution est pourtant évidente en soi. Ce n'est pas en le déguisant ou en recourant à des manigances politiques qu'on remplacera l'apartheid. Si le nouveau gouvernement veut vraiment ouvrir une nouvelle ère et est prêt à envisager un règlement, il doit commencer par lever l'état d'urgence et permettre à toutes les organisations et à tous les partis politiques nationaux d'exercer leurs droits légitimes. Il doit libérer tous les prisonniers politiques, particulièrement le héros national, Nelson Mandela. Il doit mettre fin à toutes les lois répressives et aux procès politiques arbitraires, mettre un terme à la censure de la presse et à toute entrave de la liberté d'expression. Tel devrait être le début prometteur et authentique d'un processus de règlement général. Moins que cela n'entraînerait que d'autres retards, d'autres tactiques dilatoires, et exacerberait une situation déjà explosive dans cette région importante du monde.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Le débat général annuel sur la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain donne à l'Assemblée générale l'occasion de passer en revue ses politiques et les mesures auxquelles les Etats Membres ont eu recours pour garantir l'élimination de l'apartheid, ce système hautement méprisé et justement condamné du racisme et de la discrimination raciale dans le monde d'aujourd'hui.

Dans le rapport qu'il a présenté l'an dernier, lors de la quarante-troisième session, le Comité spécial a dressé l'inventaire des cas de répression intérieure toujours croissante à l'encontre des organisations anti-apartheid et a informé l'Assemblée générale de la reprise de l'état d'urgence, de l'emprisonnement qui se poursuit d'opposants politiques de l'apartheid et de l'exclusion continue de la majorité des Sud-Africains de toute participation au gouvernement de leur propre pays compte tenu de leur race et de leur couleur. Sur la base de ce rapport, l'Assemblée générale a adopté un certain nombre de résolutions qui, en fait, demandent en général au régime raciste de mettre fin à l'apartheid et d'accorder leurs droits politiques à tous les Sud-Africains sans distinction de race et de couleur.

L'année 1989 s'est ouverte sur l'espoir prudent de voir enfin le régime raciste répondre à l'appel de la communauté internationale et démanteler l'apartheid. Pour ce qui est de ce problème insoluble, il n'y avait jamais eu de meilleure occasion. Le monde semblait prendre conscience de la vérité évidente selon laquelle la paix ne peut s'obtenir que par le dialogue et non par

M. Ghebo (Ghana)

l'affrontement. La défaite infâmante en Angola de l'armée africaine autrefois tant redoutée avait, une fois de plus, rappelé avec force au monde que le pouvoir militaire ne pouvait étouffer l'aspiration naturelle de l'homme à la dignité humaine. La marche vers la paix intérieure et la réconciliation en Angola et la perspective de l'indépendance de la Namibie avaient montré la voie à suivre pour créer une Afrique du Sud non raciale et démocratique.

Aujourd'hui, un an pratiquement après l'appel de l'Assemblée générale, il est triste de constater que la situation est, en fait, toujours la même. L'apartheid persiste encore. Les rapports qui ont été présentés à l'Assemblée sous le point de cet ordre du jour brossent un tableau de répression intérieure accrue contre les forces anti-apartheid et un relâchement des pressions extérieures sur le régime raciste sous forme de sanctions.

Les piliers législatifs de l'apartheid, tels que les lois de 1960 interdisant le Pan African Congress d'Afrique du Sud (PAC) et l'African National Congress of Azania (ANC), l'International Security Act de 1962, le Public Safety Act de 1953, les lois régissant les violations du domicile, les autorisations de logement et les permis de travail, ainsi que la censure de la presse, non seulement existent mais ont été renforcées dans certaines régions. Le Disclosure of Foreign Funding Act No 26 de 1989, l'Alteration of Boundaries of Self-Government in Free Settlement Areas Act, et le Prevention of Illegal Squatting Amendment Bill ont tous été introduits pour perpétuer la ségrégation entre la majorité noire et la minorité blanche qui domine.

Malgré les nombreuses déclarations en faveur de prétendues réformes, l'Exécutif raciste n'a pas hésité à appliquer des mesures juridiques et extra-juridiques contre les forces anti-apartheid. L'état d'urgence a été rétabli. Les arrestations, les détentions et les tortures ont continué pendant l'année que nous examinons.

Le pouvoir judiciaire sud-africain, entièrement blanc, est maintenant devenu un appendice de l'Exécutif dans les efforts de ce dernier de perpétuer l'apartheid par des réformes superficielles. Le Comité spécial contre l'apartheid a décrit son rôle de façon tout à fait pertinente comme étant celui d'un "activisme judiciaire déterminé" dans la répression. Les décisions de ce pouvoir ont conféré une certaine légalité à divers aspects des dispositions d'urgence et les pratiques les plus outrageuses des forces de sécurité se sont vu conférer l'immunité. La doctrine infâmante de l'"objectif commun", le procès de Delmas et Upington ont

M. Gbeho (Ghana)

fourni la preuve de la criminalisation de la position politique pacifique en Afrique du Sud.

La lutte contre l'apartheid au cours de l'année a été marquée par la promulgation directe et indirecte de mesures extra-juridiques par l'Exécutif. Les assassinats, l'empoisonnement, le harcèlement activiste politique anti-apartheid et le sabotage d'autres institutions sont dûment documentés dans le rapport du Comité spécial.

La répression accrue en Afrique du Sud n'est pas sans rapport avec le relâchement des pressions extérieures que dépeignent les rapports du Comité, du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud, et du Secrétaire général. L'économie de l'Afrique du Sud semble s'être remise de la stagnation dont elle souffrait à la suite des diverses mesures de sanction imposées volontairement par certains Etats Membres, notamment depuis 1985. L'économie a poursuivi la croissance que l'on avait notée en 1987, pour atteindre un taux de croissance de 3,2 % en termes réels, surpassant le taux de croissance de la population depuis 1984.

M. Gbeho (Ghana)

Au lieu de l'isolement, la collaboration avec le régime de l'apartheid est devenue pratique courante. A l'exception notable de la Finlande, l'Afrique du Sud a augmenté officiellement le volume de ses échanges avec tous ses partenaires traditionnels. C'est ainsi que la République fédérale d'Allemagne vient de dépasser le Japon pour devenir le principal partenaire commercial de l'Afrique du Sud. Les tentatives du Japon pour réduire avec d'autres Etats Membres sa collaboration avec l'Afrique du Sud se sont traduites par une augmentation de 4 % par rapport au chiffre de l'an dernier. Toutefois, il faut se féliciter de la décision prise par le Japon.

La pratique fort regrettable de certains pays tiers, qui consiste à combler le fossé créé par leurs partenaires commerciaux en prenant des mesures timides, s'est poursuivie tout au long de l'année. Ainsi, Taïwan, province de Chine, a enregistré la plus forte augmentation du volume des échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud, avec un pourcentage de 86 %, suivie par la Suisse avec 72 % et l'Irlande avec 54 %. Parmi les partenaires traditionnels, la République fédérale d'Allemagne a connu une augmentation de 44 %, suivie par la Belgique et le Luxembourg avec 37,3 % et par le Canada avec 36 %.

Malgré l'embargo obligatoire sur les armes imposé par le Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud de l'apartheid collabore effectivement avec certains Membres de l'Organisation. Ainsi, le régime raciste a continué à accroître sa puissance militaire et à vendre des armes. On sait aujourd'hui que l'Afrique du Sud est en train de construire des sous-marins au chantier naval de Sandock Austral à Durban. La collaboration militaire croissante entre le Chili et l'Afrique du Sud de l'apartheid préoccupe ma délégation. La participation du régime raciste à des salons sur les armements est une violation de l'embargo. Le rapport du Comité spécial contredit une fois encore les affirmations d'Israël selon lesquelles il mettrait fin à sa collaboration militaire et nucléaire avec l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Nos efforts pour isoler l'Afrique du Sud sur le plan financier n'ont été guère couronnés de succès. Le rapport du Comité spécial donne la preuve que certaines banques internationales ont déjà pris des mesures pour réduire la pression que la dette fait peser sur l'Afrique du Sud. Certaines banques suisses et des banques américaines, notamment la City Bank et Manufacturers Hanover, ont accepté de reconduire une partie de sa dette ou de l'échanger contre des sécurités

M. Gbeho (Ghana)

particulières. Le désinvestissement, qui était censé porter un coup dur à l'économie sud-africaine, s'est transformé en un mécanisme qui continue de garantir aux sociétés transnationales des profits pendant que le régime raciste continue de bénéficier de transferts de technologie.

Pourtant, le rapport fort bien documenté du Centre contre l'apartheid (A/44/555), prouve combien l'économie sud-africaine est dépendante du monde extérieur. Un passage intéressant et important du rapport a trait à l'impact des sanctions sur la stratégie d'ensemble destinée à isoler le régime d'apartheid. On a dit à plusieurs reprises que c'est la majorité noire qui en pâtirait le plus. Outre la volonté déclarée de la majorité noire d'accepter de souffrir, le rapport établit de manière concluante que le marché intérieur, en particulier le secteur des produits manufacturés, est nettement orienté vers la demande de la minorité blanche et que le schéma de substitution des importations adopté par le secteur des produits manufacturés est étroitement lié à la demande blanche.

Certains peuvent s'étonner que le Ghana renouvelle son appel en faveur de sanctions globales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud en ce moment précis. Nous savons qu'à l'occasion de son discours inaugural, le 20 septembre 1989, le nouveau président, F. W. de Klerk, s'est dit prêt à traduire les promesses électorales en de véritables engagements gouvernementaux. Parmi les cinq domaines principaux ayant suscité une attention spéciale figurent le processus de négociation et l'adoption d'un nouveau décret constitutionnel aux termes duquel tous les Sud-Africains pourront participer librement à ces négociations. Nous avons également noté que les forces anti-apartheid ont réussi contre toute attente à manifester pacifiquement contre l'apartheid sans que cela ne donne lieu aux habituelles brutalités de la police. La remise en liberté de M. Walter Sisulu et de sept autres personnes est aussi un événement très positif.

Toutefois, il est évident que sans la pression soutenue exercée sur les plans international et interne, l'apartheid n'aurait fait l'objet d'aucune tentative de réformes. En fait, le Président de Klerk a été très clair dans son discours inaugural en déclarant que la remise en liberté de prisonniers politiques servirait de test pour savoir

"si cette mesure était appropriée dans les circonstances actuelles, si elle ne risquait pas de porter atteinte à l'ordre existant et si elle encouragerait le processus de solution pacifique."

M. Gbeho (Ghana)

L'ordre existant de l'apartheid n'est pas seulement honteux, il est répugnant. La remise en liberté de prisonniers politiques favoriserait à n'en pas douter le processus de solution pacifique. La communauté internationale doit au stade actuel s'appliquer à mettre en oeuvre les mesures que nous avons collectivement et individuellement imposées à l'Afrique du Sud jusqu'à ce que cette dernière crée un climat favorable à la tenue de négociations qui mèneraient à un cessez-le-feu et à une solution durable en vue de l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

Convaincu que tous les Etats Membres des Nations Unies souhaitent sincèrement l'élimination de l'apartheid par des voies pacifiques, le Ghana propose qu'au cours de cette session l'Assemblée générale demande aux Etats Membres de redoubler d'efforts pour appliquer toutes les résolutions pertinentes de l'Organisation imposant des sanctions globales et obligatoires à l'Afrique du Sud jusqu'à ce que ce pays satisfasse aux exigences que nous avons déjà formulées, à savoir : premièrement, la levée de l'état d'urgence; deuxièmement, la remise en liberté inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers et détenus politiques; troisièmement, la levée de l'interdiction frappant toutes les personnes et organisations politiques opposées à l'apartheid et les restrictions imposées à la presse; quatrièmement, le retrait de toutes les troupes des townships noirs et, cinquièmement, la fin de tous les procès politiques et de toutes les exécutions politiques.

Si de telles mesures n'étaient pas prises, cela ne ferait que prolonger la lutte et exacerber la méfiance, la suspicion et la peur que la police de l'apartheid a suscitées chez ses citoyens. Peut-être n'y aurait-il plus jamais de circonstances aussi favorables qui permettent aux forces internationales et internes d'encourager d'un commun accord l'élimination pacifique de l'apartheid et d'édifier une société non raciale et démocratique en Afrique du Sud. Seule la réaffirmation de la volonté politique de la communauté internationale d'exercer une pression constante sur le régime de l'apartheid nous permettra d'instaurer en Afrique du Sud et dans l'ensemble de l'Afrique australe la paix à laquelle nous aspirons sans autres méfiance, suspicion, amertume et perte en vies humaines.

M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Bahreïn a clairement défini sa position quant à la politique d'apartheid, pratiquée par l'Afrique du Sud, qu'il considère obsolète, fanatiquement raciste, agressive et historiquement sans précédent. Pourtant, elle est apparue paradoxalement au XXe siècle. Bahreïn estime que, étant donné que nous vivons dans une ère de liberté, de fraternité, d'égalité et d'autodétermination, il faut que la communauté internationale rallie ses forces pour arriver à combattre et à éliminer le fléau qu'est le régime sud-africain. Ce fléau doit être détruit, car c'est un anachronisme et un odieux stigmat qui entachent notre civilisation. C'est, en théorie et en pratique, un crime contre l'humanité qui doit être confronté et combattu.

C'est dans cet esprit que Bahreïn a suivi attentivement l'évolution de la situation dans la région de l'Afrique et sur la scène internationale. Nous avons été les témoins des luttes menées et des efforts déployés en vue de mettre fin, sans plus de retard, à l'apartheid. La communauté internationale a notamment exercé des pressions sur le régime raciste de Pretoria pour l'amener à prendre les mesures susceptibles d'établir un climat propice à l'élimination de l'apartheid, conformément aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés. Cela permettrait le rétablissement d'un climat favorable à la paix, à la compréhension, à la sécurité et à la stabilité en Afrique australe, dans le respect du droit international, des normes internationales et des principes et résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

A cet égard, ma délégation tient à rendre hommage au Comité spécial contre l'apartheid pour le rapport (A/44/22 et Corr.2) qu'il a présenté à la session en cours. Nous saluons les efforts inlassables qu'il déploie pour trouver les moyens d'entamer une action internationale conjointe en vue de mettre fin au régime d'apartheid et de contraindre celui-ci à se conformer à la volonté de la communauté internationale et à cesser de jouer avec le feu en Afrique australe.

Ce rapport expose très clairement les circonstances politiques difficiles et les défis auxquels le peuple d'Afrique du Sud est confronté, ainsi que les défis lancés par le régime raciste dans de nombreux domaines. Pour ne citer que quelques exemples, nous trouvons là ce qu'on appelle la "réalité sociale" des différentes

M. Al-Shakar (Bahreïn)

racés et ethnies auxquelles appartient la population, ainsi que le système infâme des bantoustans, que le régime de Pretoria essaie trompeusement et par tous les moyens possibles de consolider et d'encourager. Pretoria persiste à appliquer des mesures arbitraires répressives contre les opposants à l'apartheid, c'est-à-dire les militants qui demandent l'abolition de l'apartheid et la mise en place d'un Etat unifié, démocratique et non racial en Afrique du Sud.

Malgré les efforts déployés par la communauté internationale pour assurer l'élimination du régime d'apartheid, qui est fondé sur le racisme institutionnalisé, ce régime continue, en pensée, en théorie et en pratique, de décider du sort de la majorité de la population azanienne et de la priver de ses droits fondamentaux simplement parce que la couleur de sa peau ou son origine ethnique n'ont pas l'heur de lui plaire.

Malgré les progrès réalisés sur la voie de l'indépendance de la Namibie, le régime d'apartheid continue de renforcer sa position. Malgré les changements récents intervenus parmi les dirigeants politiques, nous ne voyons aucun signe fiable de changements véritables dans la structure de ce régime d'apartheid. Les déclarations faites par de Klerk, le nouveau dirigeant, n'indiquent aucune intention, de la part de la minorité, de renoncer au pouvoir en faveur de la majorité de la population sud-africaine. Elles n'ont pas conduit à des mesures tangibles ou radicales visant à mettre fin à l'apartheid par des moyens pacifiques. L'état d'urgence est toujours en vigueur. De plus, nombre de prisonniers politiques et d'opposants à l'apartheid, dont le militant Nelson Mandela, continuent de croupir dans les geôles de l'apartheid. Jusqu'à présent, nous n'avons pu espérer aucune perspective de dialogue réel entre les dirigeants du régime d'apartheid et les représentants de la majorité de la population d'Afrique du Sud en vue de trouver une solution véritable et pacifique qui permettrait l'établissement d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

Les déclarations faites par le régime de Klerk concernant les prétendues nouvelles réformes dans la politique d'apartheid ne sont pas crédibles. Ces réformes ne visent pas à détruire les fondements de l'apartheid, si attrayant que soit leur emballage, et quelles que soient les prétendues intentions d'amender la Constitution raciste et de supprimer la politique infâme des bantoustans. Le régime ne cherche pas la justice, mais accepte simplement la participation d'une

M. Al-Shakar (Bahreïn)

petite fraction de la majorité opprimée. Tout cela ne peut être que tromperie et supercherie. Dans le passé, Vorster et Botha ont essayé, en vain, de réformer ce régime, car il est difficile de réformer un régime fondé sur l'usurpation de la liberté de l'homme, de sa dignité et des fruits de sa terre. Même si cela a peut-être toujours été vrai en ce qui concerne le régime d'apartheid, maintenant que le cancer du racisme s'est propagé à chacune de ses cellules, il est impossible de réaliser quoi que ce soit au moyen de réformes.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

De tels changements superficiels ou des élections limitées ne peuvent leurrer les populations d'Afrique du Sud. Le problème est le maintien, la perpétration du système d'apartheid, qui prive la majorité noire de son droit à participer pleinement à la gestion politique et démocratique de son pays. Les réformes apparentes et les déclarations mensongères récentes ne sont que les nouvelles tactiques auxquelles recourt le système d'apartheid pour tromper l'opinion publique mondiale et la persuader que des changements, réels, significatifs sont en cours.

Il ressort aujourd'hui, à l'évidence que ces changements superficiels, entrepris pour atténuer la brutalité du régime d'apartheid, ne conduiront jamais à la réalisation de l'objectif ultime du peuple sud-africain ni n'affectera le rejet total, par la communauté internationale, de ce régime obsolète, qui est une honte pour l'humanité et la civilisation aux approches du XXI^e siècle.

Toute réforme réelle doit véritablement générer un climat propice au dialogue avec les représentants authentiques de la majorité noire afin d'impulser un processus démocratique qui forgera l'avenir politique de l'Afrique du Sud. Un dialogue de ce type devrait tenir compte des conclusions du Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui s'est réuni à Harare le 21 août dernier et a adopté une déclaration sur le processus de paix en Afrique australe. En tant qu'étape préliminaire vers la réalisation de cet objectif, il importe que le régime de Pretoria lève immédiatement et inconditionnellement l'état d'urgence; relâche immédiatement le grand combattant Nelson Mandela et les autres prisonniers et détenus opposés à l'apartheid; lève l'interdiction qui frappe les organisations politiques; et entame des négociations sincères avec les leaders authentiques de la population majoritaire pour s'entendre sur un régime de transition et l'abolition du régime d'apartheid.

Il ne fait aucun doute que les moyens, au niveau international, de garantir la protection de la majorité en isolant le régime d'apartheid sont nombreux et variés. Cependant, leur efficacité, leur force, leur dynamisme et leur impact décisif dépendent des efforts convergents et concertés que doit déployer la communauté internationale pour combattre le régime d'apartheid. Nous devons donc maintenant réfléchir sur les moyens propres à amener un changement fondamental tangible et renverser ainsi ce régime, ce qui exigera des pays qui traitent avec l'Afrique du Sud de mettre fin à toutes relations politiques, économiques, commerciales, militaires et technologiques avec elle.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

En 1975, mon gouvernement a décrété un embargo sur les exportations de pétrole et de produits pétroliers vers l'Afrique du Sud et a mis fin à ses relations commerciales et économiques avec ce régime odieux.

La collaboration stratégique et militaire croissante entre l'Afrique du Sud et Israël, sur les dangers de laquelle notre attention a été éveillée ces dernières années, a pris cette année des dimensions encore plus graves. Récemment, les médias aux Etats-Unis et le Gouvernement américain ont révélé les secrets de la collaboration militaire douteuse, notamment en matière d'armements nucléaires, entre Israël et l'Afrique du Sud. Le réseau américain NBC a déclaré qu'Israël avait transféré à l'Afrique du Sud une technologie de pointe en matière de missiles nucléaires en échange d'uranium enrichi nécessaire au programme nucléaire israélien. La CIA dispose de preuves irréfutables de cette coopération, qui englobe l'essai de missiles à longue portée fabriqués en commun et le transfert à l'Afrique du Sud de techniques industrielles militaires précédemment obtenues par Israël. La révélation de la collaboration existant entre Israël et l'Afrique du Sud en matière d'armes nucléaires nous conforte dans notre conviction que cette coopération et cette alliance impie entre ces deux régimes sont lourdes de dangers.

Alors que le monde lui demande d'adhérer au Traité sur la non-prolifération et de mettre fin aux programmes de production de ces armes destructrices, Israël, non seulement refuse d'accéder à ces appels internationaux, mais encore défie et brave la volonté de la communauté internationale en collaborant avec le système d'apartheid, bien que le Conseil de sécurité, dans ses résolutions 418 (1977) et 558 (1984), impose un embargo sur la livraison d'armes à ce régime et exige qu'il soit mis fin à toute collaboration militaire avec lui et à toutes les violations de l'embargo.

Ma délégation dénonce et condamne les liens croissants entre Israël et l'Afrique du Sud et leur collaboration dans tous les domaines, notamment dans les domaines militaire et nucléaire, qui constituent une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ma délégation estime que la communauté internationale doit s'attaquer à ce grave problème avec détermination et fermeté, car cette collaboration est un défi lancé à la volonté internationale et fait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales, notamment en Afrique australe et au Moyen-Orient.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Dans ce contexte, ma délégation demande à tous les Etats influents de participer activement à toutes les mesures internationales visant à mettre fin à la coopération avec le régime sud-africain dans tous les domaines. Ces mesures, dont l'objectif final est l'élimination de ce régime odieux, comprennent l'imposition de sanctions globales obligatoires au titre du Chapitre VII de la Charte, seul moyen d'isoler le régime et de le contraindre à renoncer à sa politique inhumaine d'apartheid.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Bahreïn a déjà déclaré qu'il rejetait totalement l'apartheid. Il réaffirme aujourd'hui son plein appui aux efforts internationaux qui sont faits pour mettre fin à l'apartheid et sa solidarité avec le peuple de l'Afrique du Sud dans sa juste lutte pour éliminer ce fléau. Le moment est venu pour la communauté internationale de recourir à tous les moyens possibles pour appuyer la population opprimée d'Azanie.

Bahreïn se félicite de la décision de l'Assemblée générale de convoquer, en décembre de cette année, une session extraordinaire consacrée à l'apartheid et à ses conséquences destructrices en Afrique australe, et espère qu'à cette occasion, on adoptera des mesures efficaces pour sauver la population de l'Afrique du Sud des griffes des racistes qui n'ont aucun scrupule à faire payer un lourd tribut en vies humaines et à imposer de lourds sacrifices à la population qui lutte pour parvenir à la liberté et à la dignité humaine par la mise en place d'un système démocratique, qui suive la voie prise par le peuple namibien pour parvenir à son indépendance attendue depuis si longtemps.

Le peuple d'Azanie a prouvé qu'il était résolu, loyal et inflexible et qu'il continuera de se battre pour réaliser ses aspirations à la justice, à l'égalité et à la dignité humaine. L'histoire sera le témoin du triomphe des peuples opprimés. On l'a vu au fil des âges.

M. ZAPOTOCKY (Tchécoslovaquie) (interprétation du russe) : Notre organisation a à connaître, depuis pratiquement sa fondation, du problème de la situation en Afrique australe. Pendant plus de 40 années, les Nations Unies ont apporté une contribution importante à la libération de nombreux pays de la région. A l'heure actuelle, en Afrique australe, apparaissent de nouveaux signes positifs qui pourraient être les précurseurs d'un passage de la tension à la détente et de l'affrontement au dialogue. Il existe ainsi une plus grande marge pour apporter une solution pacifique aux problèmes par les négociations et le dialogue. Cette évolution favorable est le résultat de la valeureuse lutte des peuples de la région, des Etats de première ligne et d'un certain nombre d'autres pays africains, et également de la communauté internationale tout entière. On ne saurait laisser échapper les perspectives de paix qui s'ouvrent en Afrique australe, ne serait-ce que parce que la voie leur a été ouverte au prix de tant de sacrifices consentis par les peuples de cette région.

Grâce à la lutte résolue et constante du peuple de Namibie, et du fait des changements positifs qui marquent la situation politique dans le monde, on a pu passer à l'exécution du plan des Nations Unies sur la décolonisation de ce

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

territoire. Le succès de ce processus dans son ensemble sera d'une extrême importance pour les perspectives de règlement politique d'autres problèmes connexes qui existent en Afrique australe.

Le problème clef, le coeur de l'écheveau sud-africain, est la persistance du système de l'apartheid en Afrique du Sud. Le peuple de l'Afrique du Sud, comme auparavant, continue de vivre dans des conditions insupportables et très éprouvantes. Malgré l'opposition très large dans le pays et à l'étranger, et malgré certaines mesures concrètes adoptées par la communauté internationale, le Gouvernement d'Afrique du Sud continue de poursuivre sa politique d'apartheid, indigne de l'humanité en cette fin de XXe siècle. La lutte résolue du peuple sud-africain, de même que la pression exercée par la communauté internationale ont obligé le Gouvernement à apporter certains changements dans sa politique intérieure et extérieure. Cependant, comme auparavant, il s'agit de changements partiels qui ne concernent pas la question de principe de l'élimination de l'apartheid et, avant tout, des dispositions juridiques qui, en fait, légitiment la pratique de la discrimination raciale.

La persistance de l'apartheid est véritablement une source de tension constante, non seulement en Afrique du Sud, mais dans toute la région. C'est pourquoi, lorsque l'on examine la situation dans la région tout entière et les perspectives d'un processus de paix en Afrique australe, le problème de l'apartheid doit constamment rester au centre de notre attention.

Les événements qui ont marqué l'année dernière témoignent des difficultés croissantes du régime sud-africain. Les réformes effectuées à ce jour au système de l'apartheid et qui ont pour objectif de rendre ce système plus acceptable à l'intérieur et à l'extérieur du pays, n'ont pas donné les résultats escomptés. La politique d'oppression et de violence se poursuit contre la majorité écrasante de la population sud-africaine qui lutte pour sa dignité humaine. Depuis l'établissement de l'état d'urgence dans le pays, plus de 22 organisations et groupes démocratiques sont rentrés dans la clandestinité et l'on a arrêté plus de 10 000 personnes, y compris de nombreux enfants. Les écoles et les universités des ghettos noirs sont patrouillées par des groupes militaires comme auparavant, et l'on continue de violer les droits des syndicats.

Malgré la violence et l'oppression, on n'est pas parvenu à briser l'esprit d'opposition générale au système de l'apartheid. Le symbole de cette lutte est le détenu politique Nelson Mandela. Nos pays l'honorent et respectent la lutte qu'il

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

mène et le Gouvernement tchécoslovaque l'a prouvé en lui remettant sa plus haute décoration, l'Ordre de l'amitié.

Dans la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud, l'opposition spontanée s'est transformée en un large mouvement des masses populaires, qui exige le transfert du pouvoir à la majorité démocratique. Dans les rangs et parmi les dirigeants réalistes de la population blanche qui s'accroissent régulièrement, on estime à juste titre que l'apartheid est un obstacle au développement futur du pays dans tous les domaines.

Ce n'est un secret pour personne que la poursuite de la politique de l'apartheid n'est possible que grâce à l'appui constant et massif dont il jouit de l'extérieur. Nous sommes particulièrement préoccupés par la coopération que continue de recevoir l'Afrique du Sud dans les domaines militaire, policier et en ce qui concerne l'échange de renseignements. La capacité du régime de l'Afrique du Sud de fabriquer des armements nucléaires - ce qu'elle a elle-même admis - constitue une menace très grave pour la paix en Afrique et dans l'ensemble du monde. L'évolution actuelle de la situation en Afrique du Sud exige que l'on redouble d'attention, que l'on respecte sans conditions l'embargo sur la fourniture d'armes imposé contre l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité et que l'on veille à ce qu'il soit respecté. C'est là une nécessité des temps si l'on veut renforcer la paix et la sécurité.

Depuis un certain nombre d'années, il est tout à fait manifeste que les condamnations verbales du régime de l'apartheid ne suffisent pas et qu'elles ne font rien pour l'éliminer. Il faut passer aux actes et adopter une attitude décisive et active. L'apartheid doit être totalement éliminé et tous les membres de la communauté internationale doivent oeuvrer ensemble pour y parvenir.

M. Zapotocky (Tchécoslovaquie)

Les décisions adoptées aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales, ainsi que les discussions que nous avons eues jusqu'ici, sont une preuve flagrante du fait que la communauté internationale est de plus en plus consciente de son rôle et se propose de prendre des mesures concrètes. L'adoption de nouvelles mesures plus efficaces en vue d'assurer la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la politique de l'apartheid telle qu'elle est appliquée par le Gouvernement sud-africain reflète très clairement la volonté générale de prendre des mesures véritablement décisives visant à l'élimination de ce système hautement condamnable.

L'adoption par le Conseil de sécurité de sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud sera le moyen le plus efficace - et en fait un moyen pacifique - d'atteindre le but que j'ai mentionné. Aujourd'hui, la nature pacifique de ces mesures est soulignée. Nous sommes convaincus que le moment est venu pour la communauté internationale d'appliquer de telles sanctions, conformément au Chapitre VII de la Charte.

La Tchécoslovaquie a toujours adopté une position des plus claires et sans équivoque en ce qui concerne la lutte en vue d'éliminer le système d'apartheid en Afrique du Sud. Notre position à l'égard de l'apartheid est une position de principe qui demeure inébranlable. Nous sommes convaincus que si tous les Etats Membres de notre organisation adoptaient une position de principe quant à la nécessité d'éliminer l'apartheid, cela apporterait une contribution de poids aux efforts visant non seulement à éliminer cet anachronisme en Afrique du Sud mais aussi à résoudre les problèmes de tension continue qui règnent dans la partie australe du continent africain, et contribuerait également à l'établissement de la paix et de la sécurité internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et 43/177 du 15 décembre 1988, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. TERZI (Palestine) (interprétation de l'anglais) : La lutte commune contre les forces qui violent les droits de l'homme est un devoir. Il est encore plus contraignant lorsque certains régimes vont bien au-delà de simples violations. Lorsqu'ils déniaient les droits de leurs peuples et institutionnalisent un tel déni, la lutte commune devient un devoir sacré contre ces forces du mal, ces forces de l'obscurité qui commettent des crimes contre l'humanité.

M. Terzi (Palestine)

Il est également de notre devoir de montrer du doigt et de dénoncer publiquement ces forces, ainsi que leurs complices et leurs alliés. Il est vrai, certains de ces complices sont moins coupables que d'autres, mais certains sont pleinement coupables, car leurs relations avec le régime raciste de Pretoria est à multiples faces.

A propos d'un aspect de ces relations, qu'il me soit permis de citer l'archevêque Desmond Tutu lorsqu'il pria instamment les Juifs des Etats-Unis de faire pression sur Israël pour qu'il renonce à ses liens avec l'Afrique du Sud. Il disait :

"Nous, les Noirs d'Afrique du Sud, nous ne pouvons comprendre comment un peuple, avec l'histoire que vous avez, peut permettre au Gouvernement d'Israël d'avoir le type de relations qu'il entretient avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud, d'être impliqué dans la coopération en matière de questions nucléaires et de sécurité spéciale, de fournir au Gouvernement de l'Afrique du Sud des techniques lui permettant d'écraser les soulèvements. Nous ne pouvons comprendre comment des Juifs peuvent coopérer avec un gouvernement dont nombre de membres étaient sympathisants des nazis et qui ont refusé pendant longtemps que des Juifs deviennent membres de leur parti."

S'en prenant à l'occupation par Israël du territoire palestinien, l'archevêque Tutu disait :

"Si vous changez les noms, la description de ce qui se passe dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale est une description de ce qui se passe en Afrique du Sud."

Ce n'est qu'en 1951 que le Parti nationaliste en Afrique du Sud a abandonné l'interdiction faite aux Juifs de devenir membres du Parti.

Mgr Tutu n'est pas entré dans les détails. Je suis sûr qu'il faisait référence à Soweto et à Sharpeville en Afrique du Sud et à Deir Yasin, Qibya, Nahalin et Beit Sahur en Palestine occupée. Je suis sûr qu'il faisait référence aux tentatives d'Israël de "transférer" les Palestiniens et de bantoustaniser notre pays. Je suis sûr qu'il faisait référence au traitement des Palestiniens travaillant dans l'industrie israélienne et au refus de protection, aux différences de salaires et à l'obligation faite aux travailleurs palestiniens de ne pas passer la nuit au-delà de la Ligne Verte. Ils doivent retourner dans leurs "townships". Il faisait référence aux méthodes de répression et de poursuite. Il faisait référence à la politique de la poigne de fer et aux campagnes de frappe préventives. Il a simplement omis de parler aux dizaines de milliers d'êtres

M. Terzi (Palestine)

humains détenus arbitrairement dans des camps de concentration dans des conditions indignes de l'homme. Il a fait en outre référence aux politiques et aux pratiques des deux régimes, tant à Tel-Aviv qu'à Pretoria, en vue de déstabiliser les régions. Je suis certain qu'il songeait - mais il s'est abstenu de le dire - que Jan Christian Smuts avait participé activement à la rédaction de la honteuse déclaration Balfour. Mrg Tutu n'a pas voulu rappeler que le Parti nationaliste "a vu le succès des Juifs contre les Arabes en 1948 comme une victoire des Blancs contre les non-Blancs."

Il a préféré oublier l'affirmation du Premier Ministre Verwoerd qui disait :

"Le peuple juif a pris Israël aux Arabes alors que les Arabes y vivaient depuis 1 000 ans. En cela, je suis d'accord avec eux. Israël, comme l'Afrique du Sud, est un Etat de l'apartheid."

Peut-être Mrg Tutu a-t-il préféré oublier les 700 soldats sud-africains qui en 1948 se sont portés "volontaires" pour aider militairement Israël, et, pour ne pas déterrer le passé, Mgr Tutu a préféré ne pas parler de l'accueil de cérémonie que John Vorster a reçu lorsqu'il est arrivé en Israël en avril 1976. Le Premier Ministre de l'époque, actuellement Ministre de la défense d'Israël, M. Yitzhak Rabin, était à l'aéroport pour accueillir son collègue Vorster lorsqu'il est arrivé à bord d'un avion de la ligne israélienne El-Al. Nous nous souvenons tous que durant la deuxième guerre mondiale, Vorster, toujours lui, en tant que dirigeant du Parti nationaliste, a passé 20 mois en prison pour avoir collaboré avec les nazis. Il n'y a donc rien de curieux à ce que le Likud, le Herut, les rejetons de l'Irgun Zvai Leumi, soient ce qu'ils sont, puisque l'Irgun Zvai Leumi demandait ouvertement une collaboration avec Hitler avant que n'éclate la deuxième guerre mondiale, soulignant que cette collaboration s'imposait pour des raisons idéologiques.

Mais les rapports entre les deux régimes ne sont pas limités à des questions d'idéologie ou à des politiques et des pratiques racistes contre la population autochtone.

Dans le domaine économique, l'Afrique du Sud a accordé une "dispense spéciale" pour déroger aux lois extrêmement strictes qui régissent l'exportation de capitaux d'Afrique du Sud aux fins d'investissement dans les industries de fabrication, de construction et de tourisme israéliennes.

M. Terzi (Palestine)

Les exportations d'Israël vers l'Afrique du Sud sont soumises à une taxe d'importation de moins de 5 %. Nous savons tous que l'Afrique du Sud impose des taxes très élevées en vertu d'une politique protectionniste, mais Israël en est dispensé. Les bonds du trésor israéliens sont en vente en Afrique du Sud et on évite la double imposition. Un analyste militaire israélien, Aron Kleimna, écrivait en 1984 :

"... L'Afrique du Sud est le plus important client d'Israël en matière de vente d'armements. On présume qu'elle a acheté 35 % de toutes les armes israéliennes vendues entre 1970-1979."

Naturellement, il est impossible de chiffrer ces transactions, car elles ne sont pas enregistrées.

Toujours à propos de coopération économique, parmi les plus grands articles d'exportation d'Israël figurent les diamants industriels polis, qui représentent des milliards de dollars. L'Afrique du Sud utilise Israël comme voie de passage pour camoufler ses exportations vers les Etats-Unis et l'Europe. Israël est le passage dérobé vers les Etats-Unis et l'Europe occidentale. Il lui suffit d'apposer le tampon "fabriqué en Israël".

Certains rapports indiquent qu'Israël gagne à peu près 900 millions de dollars par an grâce au commerce du diamant. Nous savons tous qu'en Palestine il n'y a pas de diamants. Ces diamants qui sont le bien des Namibiens, volés par le régime sud-africain et taillés et polis en Israël, et les facilités accordées à Israël par l'Europe occidentale et les Etats-Unis autorisent ces transactions.

Le rapport du Comité spécial contre l'apartheid parle effectivement de leurs relations économiques, mais une fois de plus, n'oublions pas que dans ces relations économiques, l'Histadrut, qui est la fédération du travail en Israël, joue le rôle principal. L'Histadrut possède Iskoor et Koor, qui sont partenaires au sein de Seutrachem, l'entreprise sud-africaine de produits chimiques et d'engrais, dans le cadre d'un mécanisme de réexportation. Une autre entreprise commune a été constituée et consacrée à l'exportation de produits sud-africains d'Israël : Konlog. Le groupe israélien Elrou devient ainsi un géant de l'électronique israélienne avec Control Logic, société sud-africaine d'électronique.

Il suffira de dire que, selon le supplément du Financial Mail, des entreprises ou des particuliers sud-africains détiennent 35 % de tous les investissements non américains de l'économie israélienne. Une grand compagnie d'assurance israélienne

M. Terzi (Palestine)

appartient à Africa Israël Investments, et après qu'Israël s'est retiré du Sinaï, un aéroport militaire israélien a été construit dans le Negev par des sociétés sud-africaines.

En rendant hommage au Comité contre l'apartheid pour son rapport A/44/22, ma délégation souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur le chapitre "Conclusions et recommandations". En particulier, nous voudrions appuyer entièrement les recommandations contenues au paragraphe 275, et plus particulièrement les alinéas c) et d).

Les remèdes prescrits aux alinéas j) et k) sont des conditions et des préalables concrets, destinés à mettre fin à l'idéologie, aux politiques et aux pratiques racistes et à permettre à notre compagnon d'arme, le peuple sud-africain, de vivre dans la paix et la démocratie : une personne une voix, et des chances égales pour tous.

Les sanctions globales et obligatoires doivent être adoptées et imposées, mais, dans l'immédiat, des mesures économiques doivent être prises. "Il faut frapper là où ça fait le plus mal", comme on dit.

Sommes-nous assez naïfs pour croire que le Président de Klerk changera réellement ou fera disparaître l'idéologie de l'apartheid? C'est sa raison d'être. Une réforme faite de pièces et de morceaux n'est pas la solution. Une situation beaucoup plus humaine, menant vers la démocratie et l'égalité, peut venir de l'adhésion scrupuleuse aux recommandations et à leur application.

La partie II du rapport, concernant l'évolution récente des rapports entre Israël et l'Afrique du Sud, présente une importance particulière. A notre avis, les renseignements ainsi communiqués - que ce soit par NBC ou d'autres sources, officielles ou autres - doivent faire l'objet d'une enquête plus serrée de la part du Comité contre l'apartheid, et des rapports devraient être présentés périodiquement et pas simplement une fois par an. C'est la partie émergée de l'iceberg, et c'est plus qu'inquiétant car, quel que soit l'instrument de mort et de destruction qui est fabriqué dans le désert du sud de la Palestine, au centre de recherche nucléaire israélien de Dimona, cet instrument a été essayé dans le désert du Kalahari, en Namibie occupée par le régime raciste de Pretoria. Un missile, Jericho 1 ou Jericho 2, a été expérimenté dans le cône sud de l'Afrique. Une action immédiate s'impose.

M. Terzi (Palestine)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, je donne maintenant la parole au Représentant de l'African National Congress (ANC).

M. MBEKI (African National Congress) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, nous voudrions saisir cette occasion pour féliciter M. Joseph Garba de son élection bien méritée au poste élevé qu'il occupe au sein de cette éminente Organisation des nations du monde. Nous remercions également l'Assemblée pour l'occasion qui est donnée à l'African National Congress (ANC) de faire sa déclaration au cours du débat au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain".

En vérité, c'est là un titre tout à fait opportun et correct étant donné que la situation réelle en Afrique du Sud, c'est que notre peuple continue de souffrir sous le système d'apartheid. Le pouvoir politique est toujours exclusivement aux mains de la minorité blanche et ce pouvoir est toujours utilisé pour promouvoir les intérêts de cette minorité et pour protéger le système de domination de la minorité blanche.

Nous voudrions exprimer notre satisfaction devant le rapport du Comité spécial contre l'apartheid et les documents connexes soumis à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale qui décrivent et analysent de façon exhaustive la situation en Afrique du Sud. Il n'est donc point nécessaire pour moi de reprendre les thèmes soulevés dans ces documents.

L'un des éléments qui caractérisent la situation en Afrique du Sud aujourd'hui est ce sentiment général d'espoir que nous pourrions nous rapprocher de la fin du système d'apartheid. Ce sentiment est encouragé par des événements récents tels que la libération de certains de nos dirigeants politiques, les manifestations massives anti-apartheid au cours des trois derniers mois et les déclarations faites par les divers porte-parole du régime de Pretoria selon lequel l'équipe de Klerk serait prête à procéder à des changements.

M. Mbeki

Il va de soi qu'il est de la plus haute importance que nous comprenions tous la situation en Afrique du Sud aussi clairement et objectivement que possible. Le premier élément qu'il faut comprendre dans cette situation est qu'en dépit de tout ce que disent ses dirigeants, le parti national au pouvoir est décidé à perpétuer le système d'apartheid.

A notre avis, il importe absolument de le comprendre, précisément parce que la rhétorique du régime de Pretoria vise délibérément à tromper son monde et à déformer la réalité. Il suffit d'examiner le programme électoral mis au point par le parti au pouvoir pour les élections blanches de septembre dernier pour se rendre compte que l'idée de la séparation et de la division de la population de l'Afrique du Sud en groupes raciaux et ethniques demeure fondamentale pour les perspectives globales du régime de Klerk. Dans son "plan quinquennal", son programme électoral, l'expression "droits de groupe" apparaît 39 fois au moins.

Des requêtes ont été présentées tant à l'intérieur de l'Afrique du Sud qu'au plan international pour exiger que le régime de Pretoria abroge diverses lois, y compris le Group Areas Act, le Land Act et le Population Registration Act. Il est évident que cela ne se produira pas, précisément parce que ces lois constituent le fondement même de l'édifice juridique de l'apartheid. Pour que le régime abroge ces lois, il faudrait d'abord qu'il renonce à sa fidélité au système d'apartheid. Si nous insistons sur ce point, c'est aussi pour réfuter l'avis selon lequel il faudrait donner une chance au régime de Klerk, qu'il faut lui laisser du temps pour que le Parlement blanc puisse abroger ces lois. Nous répétons que le régime de Pretoria n'abrogera pas ces lois. Après tout, les architectes mêmes du système d'apartheid ne peuvent être en même temps l'instrument de l'abolition de ce système.

Comme les membres de l'Assemblée le savent, le régime sud-africain, au fil des ans, a mis en place tout un ensemble de lois ainsi qu'un soi-disant système de gestion de la sécurité nationale qui visent à structurer, institutionnaliser et légaliser la politique de répression et de terrorisme d'Etat, conséquence inévitable de l'oppression et de l'exploitation de la majorité par la minorité. Non seulement le système tout entier est toujours en place, mais, qui plus est, le régime de Klerk prétend qu'il est tenu de le perpétuer sous prétexte qu'il a la responsabilité de maintenir l'ordre public. Mais, évidemment, chacun sait ce que le maintien de l'ordre public signifie au pays de l'apartheid. Cela signifie la prise des mesures les plus brutales qui soient contre tous les opposants à la domination raciale et la répression de toute une population.

M. Mbeki

C'est grâce au maintien de cet ordre public que Nelson Mandela et bien d'autres encore demeurent en prison. Des dizaines de prisonniers, condamnés à la peine de mort en raison de leur opposition à l'apartheid, attendent d'être exécutés. D'autres, tels l'ANC, le United Democratic Front (UDF) et d'autres organisations, ont été bannis. Le Congress of South African Trade Unions continue d'être frappé d'interdiction, l'état d'urgence n'a toujours pas été levé, etc. En fait, le régime de Pretoria consacre de plus en plus de ressources à ses forces armées et de police, malgré sa défaite en Angola et le retrait de ses forces armées d'Angola et de Namibie.

La signature, ici, à New York, en décembre de l'année dernière, des Accords relatifs à la République populaire d'Angola et à la Namibie a donné l'impression à certains que le régime d'apartheid ferait suivre son acceptation de l'indépendance de la Namibie par une volonté similaire de s'employer à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud également. Les manoeuvres auxquelles le régime de Pretoria se livre depuis des mois, en fait pour essayer de saper la transition sans heurt de la Namibie à l'indépendance, de renverser et d'affaiblir la South West Africa People's Organization (SWAPO), montrent à quel point le régime répugnait à accepter l'indépendance namibienne et qu'il n'y a consenti que parce qu'il y était contraint. Alors qu'il aurait pu considérer le processus visant à mettre fin à l'apartheid en Namibie comme pouvant contribuer à la création des conditions nécessaires à la réalisation d'un processus semblable en Afrique du Sud, le régime de Pretoria a vu dans l'indépendance véritable de la Namibie une menace à ses propres intérêts, un aboutissement historique susceptible de saper les efforts qu'il déploie pour perpétuer le système d'apartheid en Afrique du Sud.

D'où vient alors ce vent d'espoir dont on a dit précédemment qu'il pourrait signifier que l'on s'approche de la fin du système d'apartheid? Pour nous, ce climat découle de notre confiance dans l'inéluctabilité de la victoire de notre lutte.

Les masses sud-africaines sont actuellement engagées dans une offensive politique qui, en raison du nombre de personnes qui y participent, est sans précédent. La ferme détermination de ces masses d'atteindre l'objectif de la libération complète et véritable n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui. Leur vision claire du but qu'elles recherchent - une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale - ne saurait être mise en doute. Leur aptitude à s'organiser et à se mobiliser en faveur d'une action unie continue de croître de jour en jour, tout

M. Mbeki

comme le large front anti-apartheid continue de s'étendre grâce à la participation accrue de nouveaux secteurs de la population à la lutte, y compris certains éléments de la population blanche.

Les principaux dirigeants de l'ANC qui se trouvent à l'intérieur du pays feront tout pour encourager et renforcer ce processus de lutte. Il est certain que leur apport spécifique contribuera à accélérer le rythme de la mobilisation et à cimenter l'unité des forces qui luttent contre l'apartheid.

Ces dirigeants ont déjà à juste titre indiqué que les conditions qui nous ont contraints à recourir à la lutte armée n'ont pas changé. Partant, la lutte armée elle-même doit se poursuivre. A ce propos, nous continuons d'être fermement opposés à toute suggestion selon laquelle nous serions responsables de la violence régnant à l'intérieur de notre pays et nous résisterons par conséquent à toute tentative visant à nous obliger à suspendre unilatéralement la lutte armée ou à y renoncer. Nous avons dit par le passé et nous répétons aujourd'hui que l'ANC est disposé à conclure le moment venu un accord avec le régime de Pretoria visant à suspendre les hostilités de part et d'autre et de négocier la fin du système d'apartheid, de façon à mettre un terme à la violence engendrée par ce système ainsi qu'à supprimer les raisons pour lesquelles nous avons dû recourir à la lutte armée.

Si le régime d'apartheid avait sérieusement voulu trouver une solution négociée au problème de l'Afrique du Sud, il y a longtemps qu'il aurait répondu à la Déclaration de Harare sur l'Afrique du Sud, adoptée il y a près de trois mois et entérinée tout récemment par les pays non alignés également. Les dispositions de cette déclaration, qui sont le fruit de consultations très poussées menées au sein de notre pays - processus auquel ont participé des dirigeants tels que Nelson Mandela et le mouvement démocratique de masse -, représentent un ensemble de propositions sérieuses et raisonnables qui indiquent la voie à suivre pour arriver à un règlement politique du conflit en Afrique du Sud, lequel doit nécessairement reposer sur la fin du système d'apartheid.

Mais, comme les membres de l'Assemblée le savent, F. W. de Klerk n'a même pas fait ce qu'il avait le pouvoir de faire par décret présidentiel et qu'il pourrait, par conséquent, faire demain encore s'il le souhaitait vraiment. Nous devons donc nous en tenir à notre position, à savoir que les actes portent beaucoup plus que les paroles. Les actes du régime de Pretoria prouvent que ce dernier n'est toujours pas disposé à s'engager dans un processus conduisant à l'abolition de l'apartheid.

M. Mbeki

C'est la raison pour laquelle nous estimons que l'Assemblée générale, dans le cadre de l'aide constante qu'elle s'est engagée à fournir aux efforts visant à mettre un terme à l'apartheid en tant que crime contre l'humanité, devrait encore une fois adopter des résolutions importantes tendant à imposer de nouvelles sanctions contre l'Afrique du Sud de l'apartheid, à renforcer les mesures existantes et travailler à la mise en oeuvre des sanctions globales obligatoires contre ce régime. Ces mesures sont le complément vital à la lutte que l'ANC, le mouvement démocratique de masse et l'immense majorité de notre population mènent dans notre pays. New York doit faire parvenir à Pretoria un message clair et sans équivoque : la communauté internationale continuera à prendre des mesures contre l'apartheid tant que ce système n'aura pas été éliminé.

A ce propos, nous prions instamment les membres de l'Assemblée de fournir au Comité spécial contre l'apartheid et au Centre contre l'apartheid les moyens de poursuivre leur tâche importante : l'élimination totale et rapide du système d'apartheid.

M. Mbeki

Nous attendons également avec impatience la session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui, nous en sommes certains, permettra d'unir les peuples du monde contre l'apartheid et pour une Afrique du Sud démocratique.

Enfin, nous aimerions saisir cette occasion pour transmettre le salut et les meilleurs voeux de l'ANC et du peuple d'Afrique du Sud à la South West Africa People's Organization (SWAPO) et au peuple de Namibie. Ce qu'ils font actuellement revêt une importance historique pour eux-mêmes, pour notre pays et pour l'ensemble de la région. L'opération, dont l'Organisation des Nations Unies continue à assumer la responsabilité, doit avoir pour résultat l'indépendance véritable et complète d'une Namibie démocratique et non raciale. Nous sommes certains que la SWAPO poursuivra ces objectifs, conformément aux voeux tant du peuple de Namibie que du reste de la communauté internationale.

De même, nous exprimons notre solidarité à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et à l'Etat et au peuple de Palestine, à la République démocratique arabe sahraouie et à tous les peuples qui luttent pour leur émancipation.

Le système d'apartheid disparaîtra plus tôt qu'on ne le pense, mais cela ne se fera pas sans lutte et sans que des pressions ne soient exercées. Nous continuons à compter sur l'Organisation pour qu'elle contribue de toutes ses forces à accentuer la pression en vue d'instaurer la liberté et la justice en Afrique du Sud, ainsi que la paix et le développement dans notre région, et d'éliminer le fléau du racisme dans le monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale lors de sa 3e séance plénière, le 22 septembre 1989, je donne maintenant la parole au représentant du Pan Africanist Congress of Azania.

M. PIETERSEN [Pan Africanist Congress of Azania (PAC)] : Tout d'abord, qu'il me soit permis, au nom du Pan Africanist Congress of Azania, dépositaire des aspirations légitimes de la majorité opprimée et privée de ses droits en Azanie, d'adresser mes plus chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Garba pour son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes sûrs que tant qu'il dirige les travaux de cette importante assemblée mondiale, les revendications légitimes des peuples opprimés et privés de leurs droits recevront l'attention favorable qui leur est due. En outre son engagement personnel et celui de son pays dans la lutte contre l'apartheid et pour la libération totale de l'Afrique est bien connu et hautement apprécié.

M. Pietersen

A son prédécesseur, M. Dante Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, nous tenons à adresser l'hommage qu'il mérite amplement pour la compétence avec laquelle il a guidé les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Il a accédé à ce poste à un moment critique de l'évolution des événements en Afrique du Sud. Nous formons pour lui des vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Ce débat sur la politique d'apartheid du régime raciste se déroule à une heure grave. Sur le plan intérieur, le peuple azanien, opprimé et privé de ses droits, a intensifié sa résistance de tous côtés. Les tentatives faites par le régime raciste de faire accepter des changements superficiels et de coopter leurs propres représentants ont échoué lamentablement. Les tentatives du régime de recourir à l'assassinat judiciaire pour terroriser la population - comme dans le cas des Six de Sharpeville et des 14 d'Uptington - ont également échoué. Les travailleurs, les jeunes, les étudiants, les femmes et les autres composantes de la majorité opprimée se sont mobilisés et organisés. Cette mobilisation et cette organisation se sont clairement manifestées le 6 septembre 1989, date à laquelle plus de 3,5 millions de travailleurs ont participé à la grève de protestation organisée par le National Council of Trade Unions (NACTU) et le Congress of South African Trade Unions (COSATU), les deux principales fédérations syndicalistes dans l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Les demandes de libération inconditionnelle de tous les prisonniers et détenus politiques ne font que croître, aussi bien à l'intérieur du pays qu'au niveau international. Auparavant, le régime raciste avait affirmé que les prisonniers politiques seraient relâchés s'ils "renonçaient à la violence". Les prisonniers ont rejeté cette condition avec tout le mépris qu'elle méritait. Par la suite, le régime a été forcé de libérer des prisonniers politiques de longue date appartenant au Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et à l'African National Congress (ANC). Le camarade Jafta Masemola, membre du PAC, est le prisonnier politique ayant subi la plus longue incarcération dans l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Bien que le régime ait libéré quelques prisonniers politiques - et nous nous félicitons de cette libération sans conditions - il ne faut pas oublier que beaucoup sont encore incarcérés. Par exemple, le camarade Carter Seleke, secrétaire de l'Azania National Youth Unity (AZANYU), est détenu depuis près de trois ans sans jugement. Et nombreux sont ceux qui subissent le même sort. D'ailleurs, libérer des prisonniers politiques de longue date et les renvoyer

M. Pietersen

dans les ghettos qu'ils ont tenté de faire abolir ne saurait être considéré comme un acte humanitaire. Ils n'auraient même jamais dû être incarcérés.

Sur le plan intérieur, notre peuple s'est mobilisé et organisé à une échelle sans précédent. Le NACTU et le COSATU sont les deux fédérations qui mènent les travailleurs. La jeunesse est organisée dans le cadre de l'Azania National Youth Unity (AZANYU). Récemment, la Pan African Students Organization (PASO) a été créée et les candidatures affluent. Comme organe de coordination, un comité directeur du Pan Africanist Movement a été créé il y a peu de temps et sera officiellement lancé sous peu.

Sur le plan international également, le régime souffre d'un isolement politique croissant et de sanctions renforcées. L'effet de cet isolement sans précédent et des sanctions économiques commence à se faire sentir. L'embargo sur les armes est également un succès. C'est à cause de l'embargo sur les armes que l'Afrique du Sud raciste a perdu sa supériorité aérienne dans la région et a subi une défaite militaire dans le sud de l'Angola.

M. Pietersen

Cela, à son tour, a poussé le régime à retirer ses forces d'occupation du sud de l'Angola et à appliquer, bien qu'avec beaucoup de réticence, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité en Namibie.

Bien qu'il existe une pléthore de faits qui prouvent que les sanctions affectent le régime d'apartheid, certains apologistes du régime raciste, notamment Mme Thatcher, de Grande-Bretagne, et M. Helmut Kohl, de la République fédérale d'Allemagne, continuent de s'opposer à l'imposition de sanctions. Récemment, l'Administrateur en chef de Bankorp, M. Chris van Wyk, prenant la parole lors d'un colloque, a admis publiquement que les sanctions ont privé le régime raciste de 100 milliards de rands sud-africains et réduit le taux de croissance du pays d'au moins 10 %. Il a reconnu que les sanctions et le désinvestissement ont eu des effets impondérables sur l'économie raciste. Faut-il davantage de preuves pour montrer l'efficacité des sanctions?

La résistance interne et les pressions internationales ont obligé le régime à changer de style. Il cherche désespérément à éviter d'autres sanctions et un isolement accru de la communauté internationale; par conséquent, le régime montre délibérément M. de Klerk comme une sorte de messie réformateur. Lors de sa prise de pouvoir, de Klerk a annoncé qu'il avait déjà un programme quinquennal de réforme de l'apartheid.

Ces simples déclarations de de Klerk ont été accueillies fébrilement par les apologistes de l'apartheid comme l'annonce d'une réforme en Afrique du Sud. Brandissant ces déclarations, certains demandent la suspension ou même la levée des sanctions contre le régime illégal d'apartheid.

L'expérience nous a appris à examiner avec rigueur les faits et non pas seulement les déclarations. De Klerk et son parti néo-nazi sont-ils maintenant prêts à éliminer le système d'apartheid? Je tiens à citer un membre du clergé qui a récemment rendu visite à ce soi-disant messie réformateur. Il s'agit du Révérend Frank Chikane, qui a dit dans une déclaration publiée le 24 octobre 1989 que :

"Je souhaite répéter que, pendant notre réunion avec le Président, M. F. W. de Klerk, nous avons tenté de mesurer son attachement ou de comprendre le changement, le calendrier et le contenu de son programme, mais qu'il n'a pas réussi à démontrer de façon satisfaisante son attachement à un changement fondamental. Ses propositions de réforme se fondent sur la préservation de droits de groupe et la protection de la suprématie blanche à

M. Pietersen

l'intérieur du cadre de l'apartheid. Ses propos sur la négociation sont loin de répondre aux demandes de la majorité des Sud-Africains. Il n'a ni la volonté ni les capacités d'apporter des modifications radicales."

Cette déclaration est éloquent. Tout d'abord, c'est se leurrer que de croire que de Klerk peut jouer le rôle de sauveur et mettre un terme à l'apartheid. Deuxièmement, il n'a ni la volonté ni la capacité de réaliser un changement fondamental.

Le Pan Africanist Congress of Azania a toujours soutenu que l'apartheid ne pouvait être réformé mais qu'il devait être totalement éliminé. Nous restons attachés à ce principe.

La communauté internationale a dit et redit que l'apartheid est un mal qui doit être exterminé. La détention de prisonniers politiques, l'interdiction frappant le PAC et l'ANC, l'imposition de l'état d'urgence, et ainsi de suite, ne sont pas les piliers du régime d'apartheid; ils ne sont que des réactions du régime illégal minoritaire raciste aux revendications légitimes du peuple opprimé et dépossédé. Et le régime a même refusé de supprimer ces réactions.

Le Président du PAC, M. Zephania Mothopeng, a indiqué que l'apartheid repose sur cinq piliers. Ce sont le Population Registration Act, le Land Act de 1913, sur lequel se fonde le Group Areas Act, le Bantu Education Act, le soi-disant Parlement tricaméral et les bantoustans. Lorsque le peuple opprimé et dépossédé d'Azanie demande la suppression de l'apartheid, il exige en fait l'abolition totale des cinq piliers politiques de l'apartheid. Nous espérons sincèrement que lorsque la communauté internationale exige la suppression de l'apartheid, elle entend par là la suppression de ces mêmes cinq piliers. En outre, ces cinq piliers ne sont pas négociables. Nous demandons à l'Assemblée générale d'accorder beaucoup d'importance à ce fait dans son examen de la question.

Le PAC a dit dès sa création qu'un règlement viable du conflit ne peut se fonder que sur l'élection - fondée elle-même sur le principe une personne, une voix - d'un parlement unique, non racial, et la garantie du respect des droits individuels à tous ceux qui ont juré allégeance à l'Afrique et qui acceptent la loi de la majorité. Nous demeurons fidèles à ce principe.

Il est très clair que le régime raciste minoritaire illégal a poursuivi une politique qualifiée à bon droit par la communauté internationale de crime contre l'humanité. L'apartheid reste au coeur même du problème de l'Afrique australe. Le régime reste intransigeant et belliqueux. Son comportement en Namibie, qui a conduit aux élections, en témoigne. Par ailleurs, le régime n'a aucune

M. Pietersen

crédibilité. Ses dirigeants actuels n'ont ni la volonté ni la capacité d'abolir ce maléfique système qu'est l'apartheid.

Compte tenu de ces réalités, le peuple opprimé et dépossédé d'Azanie, qui lutte à bon droit pour la libération nationale et l'autodétermination, n'a d'autre choix que d'intensifier sa lutte à l'intérieur du pays en employant pour ce faire tous les moyens dont il dispose, y compris la lutte armée. C'est ce que le peuple azanien est résolu à faire. Ce peuple opprimé, exploité et dépossédé, ainsi que le PAC, tiennent à réitérer leur appel à l'isolation du régime raciste et à l'imposition de sanctions complètes et obligatoires. Les sanctions sont un facteur complémentaire important dans notre juste lutte.

M. Pietersen

Nous sommes fermement convaincus qu'il convient de renforcer l'embargo sur les armes et en assurer la scrupuleuse application. En outre, nous souhaitons l'interdiction totale de tous les produits aurifères provenant de l'Afrique du Sud raciste, un embargo obligatoire sur le pétrole et la fin de l'appui financier au régime raciste, autant de mesures qui s'avéreraient efficaces.

Le Pan Africanist Congress of Azania se félicite de la convocation, le mois prochain, d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui fera porter son attention sur la politique diabolique du régime d'apartheid. Le PAC prendra part à cette session au niveau le plus élevé et y formulera des propositions concrètes. Nous savons que cette session extraordinaire favorisera davantage encore notre lutte juste et légitime.

Qu'il me soit maintenant permis d'évoquer une révélation importante. Récemment, le parrain d'Israël a révélé que les sionistes continuaient leur alliance impie avec les racistes sud-africains dans les domaines militaire et nucléaire. Nous n'avons jamais ignoré cette alliance impie et nous l'avons souvent dénoncée dans cette instance. Ce qui est nouveau, c'est qu'elle a été rendue publique par l'allié des sionistes. Il ne faudrait pas considérer cette révélation comme une simple information. L'alliance impie représente une véritable menace pour l'Afrique, pour le Moyen-Orient et pour l'ensemble du monde. Il convient d'être gravement préoccupé par le fait que des armes aussi dangereuses sont aux mains de meurtriers et de racistes. Nous exhortons la communauté internationale, non seulement à condamner cette alliance, mais aussi à prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette dangereuse collaboration.

Pour conclure, qu'il me soit permis d'adresser mes plus sincères remerciements au Comité spécial contre l'apartheid qui, sous la direction capable de M. Garba, a pu mobiliser l'attention internationale et fait appliquer des mesures effectives contre le régime d'apartheid. Le travail du Comité est une riche source d'encouragement et d'inspiration pour notre peuple. Nous tenons également à remercier M. Sotirios Mousouris, Sous-Secrétaire général et Directeur du Centre contre l'apartheid, de son attachement à la cause de l'élimination de l'apartheid. Nous tenons enfin à saluer son équipe efficace et dévouée.

La séance est levée à 19 h 45.

